



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT  
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.  
GÉNÉRALE

CRF(LI)/3 Rev.1  
15 novembre 2017

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION  
27 novembre – 2 décembre 2017  
Lima (Pérou)

**RAPPORT SUR**  
**LES TRAVAUX DE PROJETS ET AVANT-PROJETS EN COURS**  
**DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**



## LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

### TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de vingt-huit (28) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis que quatre (4) autres sont en attente de la signature d'un accord pour entamer leurs activités. Il y a seize (16) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que dix (10) projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories:

- A. Les projets en cours d'exécution effective;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu;
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité; et
- D. Les projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2(X), annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

#### **A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION**

##### **(1) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	899 832
Budget de l'OIBT:		\$EU	594 432
Gouvernement du Japon:	\$EU 514 432		
Gouvernement de la France:	\$EU 60 000		
Gouvernement de la Norvège:	\$EU 20 000		
Gouvernement du Gabon:		\$EU	305 400

Agence d'exécution: Direction générale des eaux et forêts

Session d'approbation: 40<sup>e</sup> session du CIBT, mai-juin 2006, Mérida, Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée: Mars 2009 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation: jusqu'en mars 2013 (NOLF.12-0274)  
d'achèvement du projet: Deuxième prorogation: jusqu'en décembre 2014  
(NOLF.14-0300)  
Troisième prorogation: jusqu'en décembre 2015  
(NOLF.15-0005)

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, il a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution du projet a été signé le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009. Deux prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, une version acceptable du rapport d'achèvement du projet ayant été reçue en août 2016, l'exécution de ce projet aura duré 89 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'agence d'exécution (Direction générale des eaux et forêts).

Le projet avait pour finalité de contribuer à la gestion durable du domaine forestier rural, à l'organisation des domaines villageois et à la lutte contre la pauvreté chez les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants: 1) faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes; et 2) élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le dernier rapport d'audit financier était en attente à la date de rédaction du Document CRF(L)/3, l'année dernière. Toutefois, à la réception par le Secrétariat du dernier Rapport d'audit financier préalablement à sa cinquante et unième session en décembre 2017, le Comité pourra déclarer ce projet achevé. Des exemplaires électroniques du Rapport d'achèvement susdit et d'autres documents sont disponibles auprès du Secrétariat sur demande écrite.

**(2) PD 419/06 Rev.3 (F) EXT      Gestion et conservation des semences forestières: Projet de réhabilitation et de restauration des forêts dégradées de Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (réfugiés, personnes déplacées dans le pays et populations riveraines) (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	2 318 280
Budget de l'OIBT:		\$EU	1 800 000
Gouvernement du Japon (JICA):	\$EU	1 800 000	
Agence/GOC:		\$EU	518 280

Agence d'exécution:                      Société de développement des forêts (SODEFOR)

Période d'approbation:                  Printemps 2013

Date de lancement et durée:          Octobre 2013 / 48 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 par le système électronique d'approbation avec échéance, et son financement lui a été accordé lors du même cycle des projets dans le cadre de la cinquième Conférence internationale pour le développement africain (TICAD V). L'accord devant régir l'exécution de ce projet a été signé le 2 juin 2013, lors de la réunion TICAD V à Yokohama (Japon), par le Ministère des affaires étrangères de Côte d'Ivoire, le Directeur exécutif de l'OIBT et le Directeur général de la SODEFOR. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 16 octobre 2013.

Ce projet a pour but de contribuer à la gestion durable des forêts classées de Côte d'Ivoire. De manière spécifique, le but de ce projet est de faire réhabiliter les terres forestières dégradées par les populations déplacées et les réfugiés. Une réunion extraordinaire s'est tenue en août 2013, préparatoire à la transition sans heurt entre PD 419/06 Rev.3 (F) et PD 419/06 Rev.3 (F) EXT-TICAD5 Rev.1, en vue de faire en sorte que les principaux produits, acquis et résultats du premier projet viennent alimenter le second dans son exécution.

Depuis la cinquantième session du Comité, selon le plus récent rapport d'activité du projet envoyé en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux de ce projet peut se résumer principalement comme suit:

- Le degré (en pourcentage) d'accomplissement de toutes les activités du projet par l'Agence d'exécution (SODEFOR) est présenté dans le tableau ci-dessous:

Activités du projet	Parties responsables	Pourcentage d'accomplissement
A.1.1 Collecte et traitement des semences forestières	SODEFOR et leaders des communautés locales	100
A.1.2 Production des souches dans les pépinières forestières centrales de la SODEFOR	SODEFOR et leaders des communautés locales	100
A.1.3 Organiser des formations sur la mise en place, la gestion	SODEFOR	100

et la maintenance d'une pépinière forestière, avec les communautés locales		
A.1.4 Production des plants forestiers dans les deux pépinières forestières mises en place par les communautés locales (une pépinière près de chaque forêt classée)	SODEFOR et leaders des communautés locales	100
A.1.5 Production des plants forestiers dans les deux pépinières locales (près des Forêt Classées de Duékoué et de Scio), avec les souches fournies par les pépinières forestières centrales de la SODEFOR	SODEFOR et leaders des communautés locales	100
A.1.6 Distribution des plants forestiers aux ménages sélectionnés parmi les communautés locales	SODEFOR	100
A.2.1 Réaliser une étude socio-économique dans la zone du projet après une série de campagnes de sensibilisation	SODEFOR et consultant	100
A.2.2 Identification et sélection des ménages, parmi les communautés locales, qui seront impliqués dans l'exécution du projet	SODEFOR et leaders des communautés locales	100
A.2.3 Organiser des formations sur la création et la gestion des associations et/ou coopératives, pour les communautés locales	SODEFOR et consultant	75
A.2.4 Distribution des «kits agricoles» (contenant semences des cultures vivrières sélectionnées, petits matériels et outillages, etc.) aux ménages sélectionnés parmi les communautés locales (personnes déplacées à l'intérieur du pays, réfugiés et/ou populations locales riveraines), pour la production des produits vivriers qui seront associés aux arbres, à travers le système taungya d'agroforesterie	SODEFOR et leaders des communautés locales	75
A.2.5 Fournir l'assistance pour organiser les communautés locales en coopératives et/ou associations	SODEFOR et société civile	75
A.2.6 Mise en place des magasins pour le stockage des produits vivriers provenant des plantations d'agroforesterie établies par les communautés locales et aussi pour l'installation de petites machines de transformation des produits vivriers	SODEFOR et leaders des communautés locales, société civile et sous-traitants	60
A.3.1 Organiser des formations sur les différentes étapes conduisant à l'établissement des plantations d'agroforesterie avec les méthodes de taungya	SODEFOR et leaders des communautés locales	100
A.3.2 Préparation des terrains dans les Forêts classées de Duékoué et de Scio, avec les communautés locales	SODEFOR et leaders des communautés locales	75
A.3.3 Établissement des plantations d'agroforesterie avec les méthodes de taungya utilisées par les communautés locales	SODEFOR et leaders des communautés locales	83
A.3.4 Désherbage et autres actions d'entretien des plantations d'agroforesterie établies par les communautés locales avec les méthodes de taungya.	SODEFOR et leaders des communautés locales	60
A.3.5 Suivi et évaluation des plantations d'agroforesterie établies par les communautés locales avec les méthodes de taungya	SODEFOR, OIBT et bailleurs de fonds	75

- Cinq pépinières (trois autour du village de Guiglo, une dans le village de Guinkin et une dans le village de Bedi-Goazon) ont été créées avec la participation des populations riveraines, dûment formées à cette fin par les techniciens de la SODEFOR, pour la production d'un total de 1,7 million plants de teck (*Tectona grandis*) et représentant les deux tiers des semis et essences indigènes (*Tieghemela heckelii*, *Ricinodendron heudelotii*, *Khaya ivorensis*, *Pericopsis elata*, *Mansonia altissima* et *Iringia gabonensis*) représentant un tiers du total;

- Environ 1 640 ha de plantations ont été aménagés avec la participation des populations riveraines en vue de la réhabilitation les Forêts classées de Duékoué et Scio, en utilisant les plants de teck et les essences indigènes susdites;
- L'Agence d'exécution a encouragé et contribué à la création de 18 associations locales ou coopératives dans dix villages (Zéaglo, Bedy-goazon, Guézon, Niambly, Guiglo, Nanandi, Samuelkro, Ladjikro, Sokoura et Tien-Oula), lesquelles ont bénéficié du soutien du projet pour leur participation aux activités de réhabilitation devant être effectuées dans les Forêts classées de Duékoué et Scio. Des «kits agricoles» ont aussi été distribués aux collectivités villageoises susdites en vue de leur permettre une production de cultures alimentaires associée à des arbres dans le cadre du système agroforestier taungya modifié, à mettre en place durant les activités de réhabilitation réalisées dans les Forêts classées de Duékoué et Scio; et
- La construction de la totalité des dix installations de stockage des récoltes alimentaires construites par deux entrepreneurs locaux sous-traitants, qui sont destinées aux communautés locales impliquées dans la mise en œuvre du projet, est quasiment terminée.

La prorogation du projet devrait permettre à l'Agence d'exécution du projet de terminer toutes les activités prévues, y compris la construction d'installations de stockage des récoltes qui devraient aussi servir à abriter les machines de transformation des récoltes produites dans les plantations agroforestières.

**(3) PD 450/07 Rev.2 (F, I) Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme de développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la pauvreté au Ghana (Ghana)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	666 255
Budget de l'OIBT:		\$EU	402 516
Gouvernement du Japon:	\$EU	402 516	
Gouvernement du Ghana (en nature):		\$EU	110 039
<i>Michigan Technological University</i> :		\$EU	94 500
SAMARTEX (en nature):		\$EU	59 200

Agence d'exécution: *Forestry Research Institute of Ghana (FORIG)*

Session d'approbation: 44<sup>e</sup> session du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée: Avril 2011 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation: décembre 2014 (NOLF.14-0125)  
d'achèvement du projet:

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44<sup>e</sup> session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors, mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés sur le Compte spécial. Il a reçu son financement intégral dans le cadre du cycle régulier des projets OIBT du printemps 2010. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé le 21 décembre 2010. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 26 avril 2011. Une prorogation de ce projet sans financement OIBT supplémentaire a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à développer les capacités à mettre en œuvre une foresterie MDP (Mécanisme de développement propre) au Ghana par le biais d'une réhabilitation communautaire des forêts dégradées. Il vise de manière spécifique à améliorer la capacité MDP forestière au Ghana par le biais de forêts communautaires orientées vers la réduction de la pauvreté, en corrélation avec la gestion durable des forêts (GDF), et en impliquant le secteur privé et les populations autochtones.

Toutes les activités prévues dans le cadre de ce projet ont été accomplies par l'Agence d'exécution. Il est important de réitérer que l'avis de clôture a été envoyé en avril 2016 en priant l'Agence d'exécution de remettre le dernier Rapport d'audit financier, faute de quoi, la mise à terme de ce projet sera préconisée par le Comité en sa cinquantième session en novembre 2016. Toutefois, ni dernier Rapport d'audit financier, ni le Rapport d'achèvement, n'avaient été reçus au Secrétariat au moment de la rédaction du présent rapport. L'Agence d'exécution a informé le Secrétariat que la préparation du Rapport d'achèvement était en cours. Lorsque ces documents auront été reçus, avant la cinquantième session du Conseil en novembre 2016, notamment un dernier Rapport d'audit financier satisfaisant, le Rapport d'achèvement et d'autres documents nécessaires, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

**(4) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase II (Brésil)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1 447 891
Budget de l'OIBT:		\$EU	556 963
Gouvernement du Japon (MoFA)	\$EU	556 963	
EMBRAPA:		\$EU	576 807
MMA:		\$EU	263 271
IFT:		\$EU	50 850

Agence d'exécution: *Embrapa Amazônia Oriental* (EMBRAPA), Belém, Pará

Période d'approbation: Version originelle: printemps 2008  
Rev.5: novembre 2014

Date de lancement et durée: Juillet 2017 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2008. En 2011, le Gouvernement du Brésil présenté à nouveau la proposition avec un budget modifié en sollicitant une autre possibilité de financement dans les 20 mois. En 2013, la proposition a été plus amplement modifiée dans son budget et soumise de nouveau pour financement pour une période supplémentaire de 20 mois. Le projet a été financé en intégralité à la cinquantième session du Conseil tenue en novembre 2014, et l'Accord de projet a été signé officiellement en décembre 2015.

L'agence d'exécution a cependant demandé au Secrétariat de pouvoir de nouveau modifier ce projet dans son objectif de développement, son objectif spécifique et la définition des produits escomptés en vue de concentrer ses activités sur les forêts communautaires et les produits forestiers non ligneux (PFNL) en plus des forêts productrices de bois à une échelle commerciale. Il a été souligné par l'Agence d'exécution que ces deux catégories de forêts nécessitaient des interventions pour faire progresser la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne.

Au début de 2016, le Rapport de lancement a été préparé par l'Agence d'exécution sur la base des objectifs et produits modifiés susdits avant d'être soumis au Secrétariat, assorti d'une demande de décaissement de la première tranche de fonds. Cependant, toutes les tranches de fonds des projets de l'OIBT ont été suspendues de juin à décembre 2016 en raison des difficultés financières de l'OIBT et la mise en œuvre de ce projet a été revue au début de 2017 moyennant un budget réduit. Après avoir finalisé un additif à l'Accord de projet en juin 2017, le virement de la première tranche a été opéré en juillet 2014.

L'objectif de développement de ce projet est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de tailles moyenne et grande en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités qui ont été mis au point dans le cadre de la première phase PD 57/99 Rev.2 (F) «Gestion durable des forêts de production à l'échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase I». Ce projet vise en particulier à: consolider les outils de gestion durable des forêts (Outils GDF); développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes d'État responsables de la gestion des forêts; évaluer les impacts directs et indirects du transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières, et diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés.

Les principaux produits escomptés de ce projet sont les suivants: un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF est préparé; des lignes directrices devant sous-tendre la GDF sont préparées; la capacité des collaborateurs du projet à mettre en œuvre une formation aux Outils GDF est renforcée; les clients du projet sont formés à l'utilisation des Outils GDF; des stratégies de transfert des Outils GDF sont évaluées; et les impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements provoqués par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées sont évalués.

En juillet 2017, les représentants de l'Agence d'exécution, de l'Agence brésilienne de coopération (ABC), du Service forestier brésilien et du Secrétariat de l'OIBT ont tenu la première réunion du Comité

directeur du projet et formulé une série de préconisations visant à une mise en œuvre efficiente et efficace du projet en accord avec le document de projet modifié ainsi que les règles et procédures de l'OIBT.

**(5) PD 454/07 Rev.3 (F) Gestion communautaire des forêts: alternative pérenne pour la forêt domaniale de Maués dans l'État d'Amazonas (Brésil)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	650 332
Budget de l'OIBT:		\$EU	513 527
Gouvernement du Japon:	\$EU	463 527	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000	
IBENS:		\$EU	136 805

Agence d'exécution: Institut de recherche-développement amazonien (IPDA) – nouvelle agence d'exécution

Session d'approbation: 46<sup>e</sup> session du CIBT, décembre 2010, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Juillet 2012 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'en décembre 2016 (NOLF.15-0136)  
Prorogation jusqu'en janvier 2018 (NOLF.17-0027)

Le Conseil a approuvé ce projet au printemps de 2008. La proposition révisée de ce projet a été approuvée par le Conseil à sa quarante-sixième session et il a été financé en intégralité à la même session. En février 2011, le texte de l'Accord d'exécution du projet a été transmis au Gouvernement du Brésil pour examen conjoint avec l'IBENS, soit l'Agence d'exécution originelle qui devait mettre en œuvre le projet. Cependant en avril 2011, le Gouvernement brésilien a informé le Secrétariat que l'IBENS avait été transféré dans l'État de Bahia, et que cet organisme ne pouvait donc plus faire office d'Agence d'exécution de ce projet qui prévoyait la mise en œuvre de ses activités dans l'État d'Amazonas.

En conséquence, le Gouvernement brésilien s'est mis en quête d'un autre organisme susceptible de prendre en main l'exécution de ce projet et a prié le secrétariat de l'OIBT d'envisager de nommer pour nouvelle Agence d'exécution l'Institut amazonien de recherche et développement (IPDA). Dans cette optique, le Gouvernement brésilien a resoumis au Secrétariat une demande officielle de changer d'Agence d'exécution en fournissant un descriptif et d'autres renseignements précis sur l'IPDA. Le Secrétariat de l'OIBT a examiné le dossier et a considéré que cette demande était justifiée, et l'IPDA a été adoptée comme nouvelle Agence d'exécution à la quarante-cinquième session du Comité en novembre 2011.

L'accord régissant l'exécution du projet a été officiellement signé en janvier 2012. Le projet est opérationnel depuis mai 2012, suite au premier virement de fonds qui a suivi la soumission du Rapport de lancement du projet et du premier plan des opérations annualisé, et d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet par l'agence d'exécution, et à l'acceptation de ce dossier par le Secrétariat de l'OIBT.

Ce projet vise à mettre en place trois zones sous contrôle de collectivités au sein de la Forêt domaniale Maués avec pour finalité la production de bois, conformément aux plans de gestion devant être préparés dans le cadre d'une des activités du projet. Le bois produit sera destiné à être commercialisé sur les marchés des villes de la région soit les villes de Maués et Parintins.

Ce projet a été confronté à des problèmes d'ordre administratif depuis ses débuts. Après l'embauche puis le licenciement des deux premiers coordinateurs du projet, le troisième coordinateur de projet a été recruté et approuvé par le Secrétariat de l'OIBT en novembre à 2015. Le nouveau coordinateur a été en mesure de mobiliser la participation des communautés au projet en ligne avec ses objectifs. L'agence d'exécution a présenté une demande de décaissement de la quatrième tranche de financement en mai 2016. Toutefois, en raison de la suspension de tous les versements aux projets OIBT de leurs tranches de financement en juin 2016, le versement demandé n'a pas été immédiatement opéré et toutes les activités du projet ont été suspendues. Après avoir examiné la réduction du budget du projet, la quatrième tranche a été versée, moyennant minoration, en février 2017 tandis que la cinquième tranche a été versée en juillet 2017.

Suite à la reprise de la mise en œuvre des activités du projet en février 2017, les principaux travaux effectués sont les suivants:

- Deux plans de gestion communautaire ont été affinés en réunissant un plus grand nombre d'informations techniques et sociales. Ces deux plans ont été axés sur les communautés de Nova Maringá et de Novo Paraíso riveraines du fleuve Parauari et celle de São José do Cicantá riveraine du fleuve Cicantá. Durant la préparation de ces plans, la participation de la collectivité s'est montrée très productive en raison de leur participation aux activités de terrain.
- Deux visites d'échange ont eu lieu entre les groupes de travail sur le bois de la GTM et de l'AAMFC en mars 2017, ce dans le but de former le groupe à la gestion de la production de bois. Les thèmes suivants ont été abordés: i) définition des blocs de coupe; ii) ouverture de pistes de débardage et de parcs à bois; iii) coupe d'arbres; iv) gestion du bois; et v) transport.
- Deux formations à la sécurité professionnelle ont été organisées durant avril 2017 dans l'objectif de présenter l'importance d'utiliser les dispositifs de sécurité au travail, les risques, et la manière d'éviter les accidents en forêt. Les thèmes suivants ont été abordés: i) risques dans le secteur des débités; ii) mesures de prévention; iii) mesures correctrices; et iv) maintenance de l'outillage.
- Un séminaire sur la certification forestière a été organisé en avril 2017. Il a offert une opportunité d'examiner l'importance de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles, en offrant des conditions de travail équitables et en encourageant de bonnes relations avec les communautés.
- Les groupes de travail sur la gestion ont participé à une table ronde des activités commerciales en mars 2017 dans le district de Boa Vista dos Ramos, qu'organisait l'Institut de développement agricole et forestier de l'Institut Amazonas (IDAM). Deux séminaires sur les défis et opportunités du marché pour les produits forestiers ont été organisés en mai 2017. Au nombre des thèmes abordés figuraient les marchés du bois brésiliens, la certification, la chaîne de valeur, la valeur ajoutée au produit et le crédit.

En juillet 2017, les représentants de l'agence d'exécution, de l'Agence brésilienne de coopération (ABC) et du Secrétariat de l'OIBT ont tenu la seconde réunion du Comité directeur du projet et formulé une série de préconisations visant à assurer la bonne fin du projet en janvier 2018 en accord avec les règles et procédures de l'OIBT.

**(6) PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières**  
**«Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT» (OIBT)**

Budget et sources de financement:

Budget total:				\$EU	4 000 981
Budget de l'OIBT:				\$EU	3 890 681
Gouvernement	du	Japon	\$EU	3 523 645	
(JICA+MOFA)					
Gouvernement de la Suisse			\$EU	270 000	
Gouvernement de la Belgique			\$EU	97 036	
Établissements de formation du RIFFEAC:				\$EU	110 300

Agence d'exécution: Secrétariat du RIFFEAC

Période d'approbation: Printemps 2011

Date de lancement et durée: Mars 2011 / 60 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation: mars 2018 (NOLF.17-0067)  
d'achèvement du projet:

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors, mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés sur le Compte spécial.

Ce projet contribuera au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour réaliser la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques. De manière spécifique, il vise à renforcer la capacité des établissements de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale afin de les rendre aptes à former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, tout en assurant la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo.

La Belgique a promis 97 037 \$EU en janvier 2008, comme financement partiel d'une enveloppe budgétaire OIBT totale de 1 080 741 \$EU pour ce projet régional. Un consultant régional a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné en phases (Phase I dotée d'un budget OIBT de 569 689 \$EU et Phase II dotée de 511 052 \$EU) afin de faciliter les possibilités de lui voir accorder un financement supplémentaire par des bailleurs de fonds de l'OIBT. Aucun financement supplémentaire n'a été alloué par les donateurs à la version du projet découpée en phases successives.

Le projet a été ultérieurement révisé dans le cadre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6 (XLVI)], en collaboration étroite avec les établissements du RIFFEAC et le Secrétariat de la CDB. Son budget a été augmenté en passant de 1 080 741 \$EU à 4 408 557 \$EU. En application de la Décision 4(XLVI) du Conseil, la version révisée a été mise en ligne sur le site web de l'OIBT et approuvée dans le cadre de la procédure électronique de non-objection limitée dans le temps le 6 juillet 2011. Ce projet a été partiellement financé à la quarante-septième session du Conseil au Guatemala en novembre 2011. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé en mars 2012. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en avril 2012.

La part OIBT du budget de ce projet a été révisée afin de correspondre à la somme de 3 890 681,00 \$EU pourvue par les bailleurs de fonds (Belgique, Japon et Suisse) et un Additif à l'Accord régissant l'exécution de ce projet a été officiellement signé par l'agence d'exécution, qui est le secrétariat du RIFFEAC, le 21 juillet 2015 d'une part et par le Secrétariat de l'OIBT d'autre part le 29 juillet 2015. Les difficultés financières de l'OIBT n'ont pas eu d'incidence sur la contribution de la JICA à ce projet. Toutefois, le budget de l'OIBT émanant d'autres donateurs a été réduit de 593 327,69 \$EU à 555 555,69 \$EU [en application de la Décision 6(LII) adoptée lors de la 52<sup>e</sup> session du Conseil et des exigences en découlant], étant donné qu'il a été impacté par la défaillance financière.

Depuis la cinquantième session du Comité, et selon le plus récent rapport d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit:

- On trouvera dressé dans le tableau ci-après l'état des acquisitions et mises à disposition contractuelles de biens d'équipement par l'agence d'exécution (Secrétariat du RIFFEAC) au profit de sept établissements de formation membres du RIFFEAC (CRESA-Yaoundé au Cameroun, ENEF-Libreville au Gabon, ENEF-Mbalmayo au Cameroun, ERAIFT-Kinshasa en République démocratique du Congo, IDR-Brazzaville en République du Congo, ISDR-Mbaiki en République centrafricaine et l'Université de Dschang au Cameroun), qui sont directement associés à l'exécution du projet:

Établissement de formation et pays	Objet du contrat/bail	Nom du fournisseur	Durée du bail/contrat (mois)	Budget total (\$EU)	Somme versée (\$EU)	Solde restant (\$EU)
CRESA-Yaoundé, Cameroun [fonds de la JICA]	V	Leroy Beaulieu	2	78 334	78 334	0
	E.I.	INTERFACE	2	18 115	18 115	0
	C/R	MGS	3	62 010	62 010	0
	E.F.	ITKE	2	61 007	61 007	0
ENEF-Mbalmayo, Cameroun [fonds de la JICA]	V	Leroy Beaulieu	2	78 333	78 333	0
	C/R	Trinity	10	92 800	74 300	18 500
FASA-Dschang Université, Cameroun [JICA funds]	V	Leroy Beaulieu	2	78 333	78 334	0
	E.I.	INTERFACE	2	18 115	18 115	0
	C/R	SISERCO	6	176 510	176 510	0
	E.F.	ITKE	2	61 008	61 008	0
ISDR-Mbaïki, République centrafricaine [fonds de la JICA]	E.I.	Yang	2	49 962	49 962	0
	C/R	Groupe SYLVA	6	129 731	125 729	4 002
	E.F.	Yang	2	88 892	88 892	0
ENSAF-Brazzaville (ex. IDR), Rép. du Congo [fonds de la JICA]	V	CFAO Congo	2	65 328	65 328	0
	E.I.	CGR	2	34 842	13 000	21 842
	C/R	Co-Maison	6	180 027	180 027	0
ERAIFT-Kinshasa, D. R. Congo [JICA funds]	E.I.	IT-COM	2	79 857	79 857	0
	V	CFAO RDC	2	74 214	74 214	0
	E.F.	GEOSCIENCE	3	84 500	82 853	1 647
ENEF-Libreville Gabon [fonds hors JICA]	C/R	SZTC	9	143 200	105 640	37 560
<b>TOTAL</b>				<b>1 655 118</b>	<b>1 571 567</b>	<b>83 551</b>

C/R: construction/réfection de locaux; E.F.: Équipement forestier; E.I.: ordinateurs et accessoires; V: véhicule

- Il ressort de ce tableau que la construction/réfection des bâtiments se poursuit à l'ENEF-Mbalmayo (Cameroun) et à l'ENEF-Libreville (Gabon) tandis qu'elle est achevée au CRESA-Yaoundé (Cameroun), à l'ENSAF-Brazzaville (République du Congo), au FASA-Dschang (Cameroun) et à l'ISDR-Mbaïki (République centrafricaine). Tous les véhicules ont été livrés au CRESA-Yaoundé (Cameroun), à l'ENEF-Mbalmayo (Cameroun), à l'ENSAF-Brazzaville (République du Congo), à l'ERAIFT-Kinshasa (RDC) et au FASA-Dschang (Cameroun). Les ordinateurs et périphériques ont été livrés dans leur totalité au CRESA-Yaoundé (Cameroun), à l'ERAIFT-Kinshasa (RDC) et à l'ISDR-Mbaïki (République centrafricaine), mais en partie à l'ENSAF-Brazzaville (République du Congo). L'équipement et les matériaux forestiers ont été livrés en totalité au CRESA-Yaoundé (Cameroun), à l'ERAIFT-Kinshasa (RDC), au FASA-Dschang (Cameroun) et à l'ISDR-Mbaïki (République centrafricaine).
- L'agence d'exécution (Secrétariat du RIFFEAC) a continué de diffuser douze (12) modules et programmes formations de référence et leurs méthodes d'enseignement [six (6) de niveau universitaire et six (6) de niveau inférieur], qui avaient été préparés et parachevés par l'Université Laval et le Centre technique forestier (CERFOR) du Canada en concertation avec les établissements d'enseignement et de formation professionnelle membres du RIFFEAC, aux sept établissements RIFFEAC associés à la mise en œuvre du projet ainsi qu'à d'autres établissements d'enseignement membres du RIFFEAC. Un sous-traitant a été sélectionné pour la publication et l'impression des modules de formation afin de faciliter leur emploi dans la plupart des établissements de formation où surviennent régulièrement des coupures d'électricité.

- Les Groupes de travail thématiques ont continué d'interagir pour assurer la suite de l'opérationnalisation et de la mise en oeuvre de ces douze modules et programmes de formation et leurs méthodes didactiques dans tous les établissements d'enseignement RIFFEAC, y compris ceux qui ne sont pas directement épaulés par le projet PD 456/07 Rev.4 (F). Ces groupes thématiques avaient contribué à l'internalisation progressive des modules/programmes de formation de référence au sein de chaque établissement de formation du RIFFEAC.

**(7) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	258 674
Budget de l'OIBT:		\$EU	209 574
Gouvernement du Japon:	\$EU	209 574	
Gouvernement de la Thaïlande:		\$EU	49 100

Agence d'exécution: Département royal des forêts en collaboration avec le Département des parcs naturels, de conservation de la faune et de la flore de Thaïlande

Session d'approbation: 43<sup>e</sup> session du CIBT, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Août 2013 / 24 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 (NOLF.16-0066)

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-troisième session en novembre 2007. Le financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été envoyé au Département royal des forêts pour signature en janvier 2009. À l'issue d'un long retard dû à des problèmes internes en Thaïlande, l'Accord de projet a été officiellement signé le 1<sup>er</sup> mars 2011. Les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet ayant été menées à bien, le projet est entré en phase d'activité en août 2013. La durée d'exécution du projet a été prolongée jusqu'à la fin de 2017 afin de réaliser pleinement l'objectif du projet.

Le projet vise à contribuer à une meilleure disponibilité du bois et des produits forestiers non ligneux (PFNL) provenant de sources durables et licites. Plus spécifiquement, le projet vise à établir un système complet de C&I de la gestion durable des forêts en Thaïlande. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: un corps de C&I national et des normes de performance de la GDF est adopté; un dispositif national de traçabilité/chaîne de contrôle et un système d'audit reposant sur les C&I, des normes de performance en matière de chaîne de contrôle du bois/traçabilité du bois sont adoptées; et un personnel adéquat est formé à l'audit utilisant les C&I et les normes de performance et la chaîne de contrôle.

Ce projet a été confronté à des difficultés d'ordre administratif dès le début en raison de la faiblesse de son équipe de gestion du projet. Après le décès du premier coordinateur du projet à la fin de 2016, son successeur a été recruté et approuvé par le Secrétariat de l'OIBT en juin 2017. La nomination de deux consultants de l'Université de Kasetsart a également été finalisée en juin 2017 suite à la suspension en juin 2016 de la totalité des tranches de fonds devant être versées aux projets de l'OIBT.

Le nouveau coordinateur s'emploie à faciliter la mise en œuvre des activités du projet conformément au plan des travaux révisés. Les deux consultants nationaux travaillent actuellement à l'élaboration d'un projet de C&I nationaux de la GDF et d'un projet de normes de performance pour les forêts plantées et les forêts communautaires ainsi qu'un projet de dispositif de chaîne de contrôle/traçabilité en Thaïlande. Après leur développement, la mise à l'essai de ces versions préliminaires devrait être exécutée dans des sites pilotes parallèlement à des ateliers nationaux de consultation. Les activités du projet devraient être terminées en milieu ou en fin d'année 2018, moyennant une prorogation supplémentaire de la durée du projet.

**(8) PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	430 424
Budget de l'OIBT:		\$EU	338 256
Gouvernement du Japon:	\$EU	338 256	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	92 168

Agence d'exécution: Direction du contrôle des bassins versants et de la protection forestière, Ministère indonésien de l'environnement et des forêts

Période d'approbation: Printemps 2009  
Validité prorogée lors de la 46<sup>e</sup> session du CIBT de novembre 2010 à Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Décembre 2015 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 et la validité de son approbation a été prorogée jusqu'au printemps 2013 lors de la quarante-sixième session du CIBT. Ce projet a été finalement financé lors de la quarante-huitième session du CIBT en novembre 2012. Le projet de l'Accord de projet a été envoyé au Ministère indonésien des forêts en janvier 2013. L'Accord de projet a été dûment signé en octobre 2014. L'agence d'exécution a présenté le Rapport de lancement assorti d'un plan annuel d'opération (PAO) pour la première année et elle a entamé la mise en œuvre des activités du projet en décembre 2015.

Le retard important accumulé par la mise en œuvre de ce projet dans sa phase préparatoire a abouti à un changement d'agence d'exécution, qui après avoir été le gouvernement provincial de Bengkulu, auteur de ce projet, est devenu le Ministère des forêts. La mise en œuvre du projet a encore été retardée en raison de la réforme structurelle touchant le Gouvernement d'Indonésie. L'évolution des salaires et des prix des automobiles depuis le moment de la formulation de ce projet a eu elle aussi une incidence considérable sur la mise en œuvre du projet. L'exécution du projet a néanmoins bien avancé depuis son lancement grâce aux efforts de collaboration entre les gouvernements nationaux et provinciaux et d'autres acteurs.

Le but de ce projet est de réhabiliter et de restaurer les forêts dans la province de Bengkulu et d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales par le biais de leur participation à la plantation d'essences marchandes adaptées aux réalités locales et riches de potentiels. Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants: i) mettre en place les techniques adaptées à la production de matériel de plantation de qualité supérieure à partir de produits locaux à potentiel commercial; et ii) améliorer la participation des acteurs et la prospérité des communautés grâce à la plantation fructueuse de ces espèces à potentiel commercial.

Depuis la cinquantième session du Comité, le projet a progressé principalement dans les domaines suivants:

- Les activités relatives au Produit 1.1 (Les sources de semence d'une sélection d'essences sont identifiées et leur technologie adaptée développée) et au Produit 1.2 (Des lignes directrices techniques sur la technologie de plantation des essences sélectionnées sont élaborées) sont achevées en totalité. Il s'agit de:
  - Identification de sources de semence pour 2 essences indigènes sélectionnées (*Michelia valutida* et *Durio* spp), Kayu Bawang (*Disoxylum mollissimum* Bl) et Durian Bentara (*Durio* spp) au titre d'essences marchandes potentielles adaptées à la plantation locale. Un peuplement de Kayu Bawang et un arbre-mère Durian Bentara ont été identifiés au titre de leurs sources de semence et par la suite certifiés par les autorités nationales et provinciales respectivement;
  - Mise au point de techniques de reproduction et de plantation pour les essences sélectionnées. Une session de formation de formateurs à la technique de reproduction de Durian Bentara et de

Kayu Bawang et une formation à la technique de plantation de Durian Bentara et de Kayu Bawang ont été organisées;

- Préparation et élaboration de lignes directrices techniques sur le traitement et la plantation des semences des essences. Trois séries de directives techniques ont été préparées pour le traitement et la plantation des deux essences marchandes identifiées. Il s'agit de: i) traitement des semences et semis de Kayu Bawang; ii) reproduction des semis de Durian Buntara; et iii) plantation de Kayu Bawang et de Durian Bentara; et
  - Atelier sur les technologies de plantation des essences sélectionnées. Il s'est déroulé avec succès en octobre 2016 avec la participation concrète de l'ensemble des représentants des communautés et a donné lieu à la création d'une parcelle de démonstration pour les essences sélectionnées.
- Toutes les activités relatives au Produit 2.1 (Un matériel de plantation de qualité est produit et distribué) et au Produit 2.2 (Un modèle de plantation forestière communautaire est élaboré) se poursuivent:
    - Améliorer la technologie de pépinière pour produire et distribuer du matériel de plantation (70% effectués);
    - Distribuer du matériel de plantation de haute qualité aux communautés participantes (10% effectués);
    - Revoir et affiner le modèle de plantation forestière communautaire (60% effectués); et
    - Élaborer et mettre en place un modèle de plantation dans 2 districts (30% effectués).

Le Comité technique du projet a convoqué sa troisième réunion et a effectué une visite de terrain en juillet 2017. Ont été discutés au cours de cette réunion le problème de savoir comment faire participer un plus grand nombre de membres des communautés aux activités du projet. Il a été préconisé lors de cette réunion que soit poursuivies la collaboration et les consultations étroites entre l'agence d'exécution et les partenaires du projet en vue d'accroître la participation des communautés à la restauration de la forêt dégradée dans la province de Bengkulu.

#### **(9) PD 495/08 Rev.4 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	608 998
Budget de l'OIBT:		\$EU	492 588
Gouvernement du Japon:	\$EU	350 000	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	142 588	
INAB:		\$EU	116 410

Agence d'exécution: Institut national forestier (INAB)

Session d'approbation: 45<sup>e</sup> session du CIBT, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Avril 2013 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'au 31 juillet 2016 (NOLF.15-0181)  
d'achèvement du projet: Deuxième prorogation jusqu'au 31 août 2017 (NOLF.17-0023)

Le Conseil a approuvé le projet lors de sa quarante-cinquième session en novembre 2009 et son financement intégral destiné à son exécution a été annoncé à sa quarante-septième session en décembre 2011. L'accord régissant l'exécution du projet a été signé le 2 avril 2012. Le premier virement de fonds a été opéré à la fin de mars 2013 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un Rapport de lancement, du premier plan de travail annuel détaillé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et après que ce dossier eut été approuvé par le Secrétariat. Le deuxième décaissement des fonds a été opéré au crédit de l'INAB en décembre 2013, le troisième en octobre 2014, le quatrième en mai 2015 et le cinquième en novembre 2015, après qu'eut été vérifié le respect par l'agence d'exécution des conditions fixées pour chacun de ces virements.

Quatre réunions du Comité directeur du projet se sont tenues à Guatemala City et dans les aires d'influence du projet, la première en novembre 2013, la deuxième en septembre 2014, la troisième en août 2015 et la plus récente en juillet 2017. Lors de cette dernière réunion, le Comité directeur a constaté que, en raison de la dépréciation de fonds de l'OIBT, le décaissement de la 6<sup>e</sup> et ultime tranche de 50 000,00 \$EU, requise par l'Agence d'exécution au début de mai 2016, ne pouvait pas être opéré avant près d'une année plus tard. Durant cet intervalle, l'INAB a décidé de poursuivre certaines des activités du projet avec des fonds de contrepartie. Suite au décaissement en mars 2017 de cette dernière tranche (minorée de la réduction de 17% convenue afin d'aider à résorber la défaillance financière de l'OIBT), les activités du projet ont repris dans leur intégralité et une prorogation sans rallonge budgétaire a été approuvée jusqu'à la fin de 2017.

Depuis de nombreuses années, divers intervenants du secteur forestier ont tenté de produire des informations sur la croissance des forêts, les sites et la productivité dans le pays. Ces efforts ont cependant été limités par des contraintes institutionnelles, techniques et financières. Ce projet répond à la nécessité de produire des informations sur la forêt naturelle et la productivité des plantations forestières de manière à fournir des données destinées à illustrer et à promouvoir les pratiques les meilleures dans la planification de la gestion forestière durable et sa mise en œuvre, dans l'augmentation de la productivité des forêts et partant la valorisation des activités forestières, ce qui doit entraîner à son tour un ralentissement du rythme du déboisement et une moindre vulnérabilité de l'environnement.

Le projet vise à élaborer 12 itinéraires techniques pour des espèces forestières phares à partir de la création de réseaux de placettes d'échantillonnage permanentes à l'échelon national. Il prévoit une large diffusion, une sensibilisation et l'enseignement de formations, ainsi qu'une approche transverse auprès des principaux intervenants, dont les secteurs privé et public et la recherche universitaire.

Depuis la cinquantième session du Comité, l'état des travaux du projet, selon le plus récent rapport d'activité présenté en juillet 2017 lors de la réunion du Comité directeur du projet, peut se résumer par ses produits principaux comme suit:

**Produit 1: Instauration d'un système d'information construit sur des placeaux forestiers d'échantillonnage permanent**

- Le recueil de données auprès des réseaux existants de placeaux permanents d'échantillonnage est terminé;
- L'évaluation statistique de la répartition et du nombre des placeaux d'échantillonnage permanent est achevée;
- Des données ont été recueillies sur un total de 920 placeaux: 880 dans les plantations, 15 dans les forêts naturelles de conifères et 25 dans les forêts de feuillus naturelles. L'observation, la compilation des données et la systématisation des actuels placeaux permanents d'échantillonnage se poursuivent suite à l'achèvement du projet.
- Trois cent quatre-vingt-quatre (384) nouveaux placeaux permanents ont été créés dans neuf (9) des Directions régionales de l'INAB, soit bien au-delà des 96 placeaux dont la mise en place par le projet avait été originellement prévue;
- La systématisation des informations de suivi nouvellement recueillies sur les placeaux permanents d'échantillonnage est achevée.

**Produit 2: Au moins 12 paquets technologiques développés pour fournir des données stratégiques utiles à la prise de décision dans la planification et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts**

- La mise à jour du logiciel des placeaux permanents est terminée et il a été diffusé à l'échelle nationale;
- La hiérarchisation par rang de priorité des espèces d'arbres devant être incluses dans les paquets technologiques est achevée;
- La production de tables et de courbes de cubage pour certaines des essences prioritaires est achevée; et
- L'élaboration des paquets technologiques pour 12 essences à bois d'œuvre est en cours et celle du teck (*Tectona grandis*) est achevée.

**Produit 3: La stratégie de diffusion et de communication sur la productivité forestière guatémaltèque est en cours d'élaboration**

- La stratégie de diffusion et de sensibilisation est en place et deux rapports annuels (2015 et 2016) ont été produits sur la dynamique forestière au Guatemala;
- Les résultats ont été préparés et mis en ligne sur les sites web de l'INAB et de la SIFGUA; et

- La conception et la publication d'un système d'information géographique sur les placeaux permanents sont achevées.

**Produit 4: Renforcement des capacités à assurer la bonne exploitation d'un système d'information sur la productivité des forêts au Guatemala**

- Le programme de formation permanente des parties prenantes du secteur forestier est achevé, et à ce jour 18 ateliers et autres activités de formation ont été organisés; et
- La stratégie de diffusion de l'ensemble des résultats du projet, qui incluent des études, cartes, documents techniques et un mémoire de mastère, est en place et son application se poursuit, y compris par le biais de l'outil de recherche de projets de l'OIBT sur: [www.itto.int](http://www.itto.int).

Pour résumer, les activités du projet ont toutes été menées à bonne fin et le rapport final assorti de l'état financier audité devrait être soumis avant la 51<sup>e</sup> session du Comité. Dans ce cas, et si ces rapports sont jugés satisfaisants, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

**(10) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la «Démarche Liberia 3C» (Libéria)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	505 320
Budget de l'OIBT:		\$EU	396 310
Gouvernement de la Suisse:	\$EU	78 000	
Gouvernement du Japon:	\$EU	68 310	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000	
Gouvernement du Libéria:		\$EU	109 010

Agence d'exécution: Autorité de développement forestier (FDA)

Session d'approbation: 44<sup>e</sup> session du CIBT, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Juillet 2009 / 30 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Première prorogation du projet: jusqu'en décembre 2015 (NOLF.15-0019)  
Deuxième prorogation du projet: jusqu'en décembre 2016 (NOLF.16-0057)  
Troisième prorogation du projet: jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0093)

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des Gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis d'Amérique. L'Accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces justificatives et la nomination d'un coordinateur de projet. La contribution budgétaire de l'OIBT à ce projet a été réduite de 396 310,00 \$EU à 385 800,00 \$EU [en application de la Décision 6(LII) adoptée lors de la 52<sup>e</sup> session du Conseil et des exigences en découlant], puisque ce projet a été impacté par la défaillance financière.

Le projet vise à contribuer au développement des plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Libéria, afin de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite «Approche 3 C»: basée sur le Commerce, axée sur la Conservation et la participation des Communautés, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF): la pérennité économique, écologique et sociale.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants: 1) Élaborer une politique nationale de reboisement et une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier; et 2) Développer les connaissances, les savoir-faire et les moyens d'intervention de

l'Autorité de développement forestier (FDA), et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

Au cours des trois dernières années, l'Agence d'exécution n'a remis aucun rapport d'activité sur ce projet qui permettrait de faire connaître l'état d'avancement de ses travaux. La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avait été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de la *Forestry Development Authority* (FDA), qui est l'Agence d'exécution du projet. Comme il avait été préconisé lors de la quarante-septième session du Comité, une mission spéciale de surveillance financière a été effectuée par M. Manohar, Responsable financier et administratif de l'OIBT, du 5 juin au 2 juillet 2014, afin de produire un bilan technique et financier approfondi sur l'exécution de ce projet.

Une prorogation de ce projet jusqu'en décembre 2016, sans financement OIBT supplémentaire, a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, aucun rapport d'activité n'avait été présenté par l'Agence d'exécution (FDA-Liberia) à la date de rédaction du présent rapport. Par conséquent, aucune information récente n'était disponible pour faire le point sur le degré d'exécution des activités de ce projet pour la cinquantième session du CRF en novembre 2016.

La mise en œuvre du projet a été de nouveau prorogée jusqu'en décembre 2017, sans rallonge du budget de l'OIBT, par le Secrétariat de l'OIBT, sur la base d'une demande officielle avec justification à l'appui et les plan des travaux et budget correspondants détaillés. Il a été accepté que la mise en œuvre de ce projet fasse l'objet d'un arrangement spécial entre l'Agence d'exécution (FDA-Liberia) et une équipe de consultants dirigée par M. Juergen Blaser (en qualité de superviseur de deux doctorants libériens préparant leur thèse à l'Université HAFI de Berne en Suisse) concernant l'analyse des données recueillies au cours de l'exécution de ce projet, ce afin de préparer un rapport technique final. Un atelier national est prévu pour la validation de ce rapport technique final. La majeure partie de la dernière tranche de la contribution de l'OIBT sera versée directement (de manière échelonnée) à l'équipe de consultants pour les activités susdites.

**(11) PD 528/08 Rev.1 (F) Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana: Phase II, affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	775 114
Budget de l'OIBT:		\$EU	465 264
Gouvernement du Japon:	\$EU	445 264	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	20 000	
Gouvernement du Ghana:		\$EU	147 150
<i>Michigan Technological University:</i>		\$EU	101 500
SAMARTEX:		\$EU	61 200

Agence d'exécution: Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG)

Période d'approbation: Printemps 2009

Date de lancement et durée: Avril 2010 / 48 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation: avril 2015 (NOLF.14-0126)  
d'achèvement du projet:

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financé à la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. L'Accord régissant l'exécution du projet a été signé le 5 avril 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 8 avril 2010. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en avril 2015, sans rallonge budgétaire de l'OIBT; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des

travaux et un budget détaillés. Cependant, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en juillet 2016, la période de déroulement du projet aura duré 75 mois au lieu des 48 initialement prévus par l'Agence d'exécution (FORIG).

Ce projet visait à améliorer la viabilité de l'acajou autochtone au Ghana par le développement de variétés d'acajou de qualité supérieure qui soient écologiquement adaptées et tolérantes aux insectes, et à élargir la collaboration avec les industriels et arboriculteurs villageois. Il visait de manière spécifique à affiner l'itinéraire sylvicole de l'acajou, afin d'améliorer la capacité de produire un acajou autochtone économiquement viable dans les plantations mixtes et de transférer ces techniques à des partenaires clés de la filière bois du Ghana et à des arboriculteurs villageois par le biais d'un guide pratique portant le titre «*Comment cultiver les acajous autochtones en plantation*».

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement, mais le Rapport d'audit financier final était en attente au moment de la préparation du Document CRF(L)/3, l'année dernière. Par conséquent, après réception d'un Rapport d'audit financier final jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer ce projet achevé lors de sa cinquantième et unième session en décembre 2017. Le Rapport d'achèvement susdit et autres documents, tels que rapports et articles techniques, peuvent être communiqués en version électronique sur demande écrite adressée au Secrétariat.

**(12) PD 530/08 Rev.3 (F) Phase II du Projet de l'OIBT [PD 30/97 Rev.6 (F)]: Gestion de forêts aménagées anciennement dégradées dont la réhabilitation a été obtenue par des collectivités locales au Ghana**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	642 534
Budget de l'OIBT:		\$EU	569 665
Gouvernement du Japon:	\$EU	569 665	
Gouvernement du Ghana (en nature):		\$EU	72 869

Agence d'exécution: Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG)

Période d'approbation: Automne 2010

Date de lancement et durée: Mars 2012 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation du projet: jusqu'en mars 2016  
d'achèvement du projet: (NOLF.15-0137)  
Deuxième prorogation du projet: jusqu'en décembre 2016  
(NOLF.16-0070)

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le Rapport d'achèvement, mais le dernier Rapport d'audit financier était en attente au moment de la préparation de ce rapport. Après réception du dernier Rapport d'audit financier jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer ce projet achevé lors de sa cinquante et unième session en décembre 2017. Le Rapport d'achèvement et autres documents, tels que rapports et articles techniques, peuvent être communiqués en version électronique sur demande écrite adressée au Secrétariat.

## **I. Introduction**

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2010, par le système d'approbation électronique, et son financement intégral a été acquis lors de la quarante-septième session du Conseil qui s'est tenue en décembre 2010, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'Accord d'exécution de ce projet a été signé par les parties en mars 2012 et l'exécution du projet a débuté en mars 2012 avec le décaissement de la première tranche du financement. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en mars 2016 sans rallonge budgétaire de l'OIBT, sur la base d'une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan annuel des opérations et son budget. Cependant, une version acceptable du rapport d'achèvement ayant été reçue en septembre 2017, la période de mise en œuvre du projet aura duré 66 mois au lieu des 30 initialement prévus par l'Agence d'exécution (FORIG).

L'évaluation a posteriori du projet achevé PD 30/97 Rev.6 (F) «*Réhabilitation des forêts dégradées grâce à la collaboration avec les communautés locales (Ghana)*», commandée par l'OIBT en novembre 2007, avait préconisé la mise en œuvre d'une deuxième phase destinée à la consolidation des réalisations du projet portant sur l'exploitation d'essences indigènes dans la réhabilitation et la restauration des forêts tropicales dégradées et secondaires.

Pour information, le décaissement de la dernière tranche de financement par l'OIBT n'a pas été effectué en raison de la suspension intervenue en juin 2016, de tous les financements des projets OIBT. Répondant à la suggestion émise par le Secrétariat de l'OIBT selon laquelle tous les efforts devraient être faits pour atteindre les objectifs de ce projet en utilisant les fonds déjà décaissés, l'Agence d'exécution a décidé, en juin 2016, de réduire le budget de 57 070 \$EU et d'achever les travaux de ce projet sans recevoir la dernière tranche de financement de l'OIBT (se référer au courrier de l'OIBT L.16-0065). La demande de modification budgétaire a été par la suite approuvée par le Secrétariat de l'OIBT afin d'officialiser la réduction budgétaire.

## **II. Objectif du projet**

L'objectif de ce projet est de contribuer aux moyens d'existence en milieu rural par l'augmentation des avantages tirés des forêts créées par les communautés locales grâce à la réhabilitation des forêts dégradées et la valorisation des paysages. De manière spécifique, il vise à développer des modèles adaptés et à définir les stratégies idoines devant être mises en œuvre dans la gestion des forêts créées par les communautés locales par la réhabilitation des terres forestières dégradées, ce en utilisant le régime agroforestier Taungya modifié (MTS). Le but était d'améliorer la conservation de la biodiversité, tout en assurant la fourniture de biens et services, afin de permettre une amélioration des moyens d'existence des populations riveraines.

## **III. Réalisations et produits du projet**

La stratégie du projet reposait sur une démarche Connaissances-Autonomisation-Gouvernance qui s'est traduite par les principales réalisations suivantes:

- i) Des options de gestion, techniques, stratégies et enseignements en matière de gouvernance pour amener des communautés locales à restaurer des Réserves forestières dégradées ont été élaborées. Cela a été rendu possible par le renforcement des capacités des communautés comme suit: collecte des graines; établissement de pépinières; plantation d'arbres; facilitation des inventaires et enregistrement des arbres plantés et des agriculteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet sur les sites suivants:
  - Ntabene, Twumkrom et Abonsrakrom dans la Réserve forestière de Pamu Berekum (District de Dormaa);
  - Nsugunsua dans la Réserve forestière d'Afrensu-Brohoma (District d'Offinso); et
  - Olantan et Ahenkwa dans la Réserve forestière de Southern Scarp (District de Begoro).
- ii) Plus de plus de 180 agriculteurs impliqués dans la plantation d'arbres dans les Réserves forestières dégradées ont enregistré leurs parcelles de plantations forestières auprès de la Commission forestière du Ghana. Plus de 224 ha de plantations forestières pilotes ont été aménagés sur des sites du projet situés dans des Réserves forestières dégradées couvertes par ce projet. Plus de 47 essences à bois d'œuvre différentes et une (1) essence exotique ont été utilisées pour la plantation. Cinq espèces de produits forestiers non ligneux (PFNL) ont été intégrées à certaines parties de la forêt plantée afin d'assurer quelques moyens d'existence à court terme aux communautés locales participant à la mise en œuvre du projet.
- iii) Les accords de partage des retombées, au bénéfice des membres des communautés locales impliquées dans la mise en œuvre du projet, ont été préparés et remis aux autorités compétentes, dont l'Autorité traditionnelle et la Commission forestière du Ghana (Division des services forestiers, Office de développement des plantations d'Accra et Office des plantations de Kumasi), pour être avalisés.

- iv) La valeur économique des services écosystémiques que procurent les plantations créées et leur périphérie dans les zones du projet a été estimée. Ce calcul a été réalisé dans le cadre d'une étude fouillée qui a été éditée sous la forme d'un rapport technique détaillé.
- v) Les principales constatations auxquelles a donné lieu la mise en œuvre du projet ont été présentées lors de deux réunions internationales tenues en 2015 (sixième Conférence internationale sur les feux de forêt organisée en République de Corée et Colloque scientifique de la FAO sur le climat qui se sont déroulés à Rome en Italie). Par ailleurs, ces constatations ont été décrites et expliquées dans les rapports techniques suivants:
- Variations du couvert terrestre dans les plantations créées avec les communautés locales au sein des réserves forestières dégradées de trois districts au Ghana
  - Connaissances locales sur les valeurs des arbres et stratégies de gestion des petites plantations forestières dans trois réserves au Ghana
  - Chiffrage économique des services écosystémiques dans les plantations communautaires aménagées dans les Réserves forestières dégradées de la zone forestière tropicale d'altitude au Ghana
  - Analyse des valeurs financières du bois sur pied dans les plantations forestières de deux réserves forestières au Ghana

#### **IV. Acquis et impacts**

Maintenir la diversité des essences et la valeur des forêts naturelles est un enjeu grandissant non seulement pour le Ghana, mais aussi pour l'ensemble de la région de l'ouest de l'Afrique. Les agriculteurs ont contribué des suggestions valides sur les stratégies destinées à gérer les plantations forestières dans une sélection de réserves forestières. Les principaux acquis et impacts de ce projet sont récapitulés dans le tableau suivant:

Période	Actions / Activités / Interventions clés	Retombées / Acquis / Impacts / Résultats
Court-terme (moins de 12 mois)	<p>Création d'une pépinière destinée à produire des semis pour les activités de reboisement avec les communautés locales</p> <p>Préparation du sol au régime agroforestier taungya modifié (MTS) qui associe arbres et cultures vivrières (maïs, manioc, banane plantain, poivron, tomate, etc.).</p>	<p>Renforcement des capacités des communautés locales en matière de création et de gestion d'une pépinière pour la production de plants forestiers.</p> <p>Accès temporaire à des terres situées dans les Réserves forestières facilité pour les membres de communautés locales impliqués dans la mise en œuvre du projet. Cultures vivrières récoltées par les communautés locales pour consommation familiale et contribuer à leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire.</p>
Moyen terme (1 à 5 ans)	<p>Préparation du sol au régime agroforestier taungya modifié (MTS) qui associe arbres et cultures vivrières (maïs, manioc, banane plantain, poivron, tomate, etc.).</p> <p>Entretien des parcelles agroforestières associant cultures vivrières et arbres, y compris prévention et gestion des feux de brousse avec les acteurs clés, dont les communautés locales.</p> <p>Enregistrement par la Commission forestière du Ghana des parcelles forestières et des membres des communautés locales impliqués dans l'aménagement de parcelles forestières visant à réhabiliter des Réserves forestières sélectionnées au Ghana.</p>	<p>Accès temporaire à des terres situées dans les Réserves forestières facilité pour les membres de communautés locales impliqués dans la mise en œuvre du projet. Cultures vivrières récoltées par les communautés locales pour consommation familiale et contribuer à leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire.</p> <p>Moins de feux de brousse dans les parties des Réserves forestières où les communautés locales ont établi des parcelles forestières.</p> <p>Accord de partage des retombées avalisé/signé par la Commission forestière du Ghana au bénéfice des membres des communautés impliqués dans la création de parcelles forestières contribuant à réhabiliter les Réserves forestières. Retombées de long terme garanties par cet accord.</p>
Long terme (5 ans et +)	<p>Préparation du sol au régime agroforestier taungya modifié (MTS) qui associe arbres et cultures vivrières (maïs, manioc, banane plantain, poivron, tomate, etc.).</p> <p>Entretien des parcelles agroforestières associant cultures vivrières et arbres, y compris prévention et gestion des feux de brousse avec les acteurs clés, dont les communautés locales, outre les traitements sylvicoles des parcelles forestières créées en vue de réhabiliter certaines Réserves forestières au Ghana.</p> <p>Poursuite de l'enregistrement, par la Commission forestière du Ghana, des parcelles forestières et des membres de communautés locales impliqués dans la création de ces parcelles forestières visant à réhabiliter certaines Réserves forestières au Ghana</p>	<p>Accès temporaire à des terres situées dans les Réserves forestières facilité pour les membres de communautés locales impliqués dans la mise en œuvre du projet.</p> <p>Cultures vivrières récoltées par les communautés locales pour consommation familiale et contribuer à leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire. Moins de feux de brousse dans les parties des Réserves forestières où les communautés locales ont établi des parcelles forestières. Augmentation progressive de la superficie réhabilitée dans les Réserves forestières avec la participation des communautés locales.</p> <p>Accord de partage des retombées avalisé/signé par la Commission forestière du Ghana au bénéfice des membres des communautés impliqués dans la création de parcelles forestières contribuant à réhabiliter les Réserves forestières. Retombées de long terme garanties par cet accord.</p>

Selon l'étude menée par l'équipe de mise en œuvre du Projet, les communautés locales sont restées motivées pour participer à la mise en œuvre du projet visant à réhabiliter certaines Réserves forestières au Ghana grâce aux incitations suivantes:

- L'accès temporaire à des terres situées dans les Réserves forestières pour y mener des activités de réhabilitation dans un pays (le Ghana) où il n'est pas aisé pour des paysans pauvres d'accéder à la terre;
- La production de cultures vivrières pour consommation familiale et contribuer aux moyens d'existence des communautés locales;
- L'accord de partage des retombées avalisé par la Commission forestière du Ghana en vue d'assurer et d'officialiser les partages actuels et futurs des droits de propriété sur les arbres au bénéfice des membres des communautés locales impliquées dans la réhabilitation de Réserves forestières sélectionnées au Ghana.

Les incitations susmentionnées sont la raison pour laquelle un nombre croissant de membres des communautés locales ont exprimé leur souhait de prendre part aux activités de réhabilitation mises en œuvre dans les Réserves forestières ghanéennes sous la supervision de la Commission forestière du Ghana et de l'Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG).

L'enregistrement des plantations forestières établies par les communautés locales en vue du partage des retombées a été effectué. Au cours de ce processus, les activités suivantes ont été exécutées: i) mobilisation et sensibilisation des agriculteurs ciblés dans les communautés cibles; ii) données d'enregistrement (bio-données, photos, dimensions des parcelles et espèces plantées, année de plantation) des agriculteurs ciblés dans les six (communautés) au sein des trois Réserves forestières couvertes par la mise en œuvre du projet; iii) production de cartes des douze parcelles plantées aménagées par les agriculteurs dans le cadre de la Phase II du projet FORIG-OIBT en versions électronique et imprimée; et iv) préparation d'un rapport/document composite sur les trois produits, lequel a été remis à l'Office national des plantations d'Accra avec des exemplaires communiqués au bureau du projet FORIG-OIBT. Plus de 180 agriculteurs travaillant à l'aménagement de plantations forestières, à titre pilote, ont bénéficié d'une assistance pour enregistrer leurs parcelles de plantation forestière auprès de la Commission forestière du Ghana.

## **V. Enseignements dégagés et durabilité**

Du fait de leur proximité, les communautés dépendent des Réserves forestières riveraines pour leurs moyens d'existence. Le partenariat, entre des communautés locales et la Commission forestière du Ghana, s'est révélé être un dispositif adapté pour assurer la restauration progressive et la gestion durable de ces Réserves forestières dégradées, dans la mesure où elles ont été considérées comme faisant partie du problème identifié par le projet.

Le principal enseignement dégagé, eu égard à la mise en œuvre harmonieuse du projet, tient au fait d'avoir su assurer une collaboration étroite avec les acteurs pertinents, ce qui a permis de réaliser la plupart des activités contribuant à leur tour aux réalisations suivantes: délimitation des parcelles des agriculteurs dans les Réserves forestières dégradées, production et distribution de plants d'arbres pour plantation, enregistrement des arbres plantés par les agriculteurs, et options de gestion et renforcement des capacités des communautés locales dans la zone du projet. Le processus de concertation précoce qui a permis de mieux cerner les objectifs du projet a contribué à mettre en œuvre le projet sans heurt.

Pour consolider les principaux acquis du projet, la plupart des acteurs concernés impliqués dans la mise en œuvre du projet se sont engagés comme suit:

- i) Les aménagistes forestiers de district, et leurs agents techniques, de la Commission forestière du Ghana, continueront de travailler avec les communautés locales sur les sites pilotes du projet en vue d'y mettre en œuvre les stratégies et options de gestion déterminées pour gérer en mode durable les plantations forestières créées, y compris l'enregistrement des membres des communautés locales et leurs arbres plantés pour la réhabilitation progressive des Réserves forestières dégradées au Ghana. La garantie de l'accord de partage des retombées a incité un nombre croissant d'agriculteurs à prendre part à la réhabilitation de terres forestières dégradées, un facteur de motivation qui pourrait s'avérer primordial pour que les communautés locales maintiennent les principaux acquis du projet.
- ii) L'Assemblée/Autorité de district en charge de la zone de projet offrira également aux communautés locales un appui financier et logistique aux activités liées à la lutte contre les feux de brousse, la lutte contre les coupes de bois illicites et la lutte contre le pâturage du bétail et la destruction des plantations forestières créées.
- iii) La Commission forestière du Ghana et ses agents techniques vont également poursuivre leur assistance aux agriculteurs du projet et autres communautés sur le plan de la plantation et de

l'entretien des arbres dans les Réserves forestières dégradées. Cet appui sera lié à l'attribution à des agriculteurs sélectionnés de parcelles dans les Réserves forestières dégradées, afin d'assurer leur participation à la création de plantations forestières tout en contribuant à réhabiliter les réserves forestières.

- iv) L'agence d'exécution (FORIG) continuera d'exploiter les sites du projet qui feront l'objet d'études à long terme portant sur le calcul du carbone forestier; l'évaluation et le suivi de l'évolution des affectations des sols; et la modélisation des ressources forestières.

**(13) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres de haute valeur**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	828 576
Budget de l'OIBT:		\$EU	644 814
Gouvernement du Japon:	\$EU	644 814	
Gouvernement de la PNG:		\$EU	183 762

Agence d'exécution: Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Session d'approbation: 45<sup>e</sup> session du CIBT, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Janvier 2012 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation (NOLF.15-0004)	jusqu'au	31	décembre	2015
	Deuxième prorogation (NOLF.16-0067)	jusqu'au	31	décembre	2016
	Troisième prorogation (NOLF.17-0029).	jusqu'au	31	décembre	2018

Ce projet a été approuvé en novembre 2009 et son financement est intervenu en novembre 2010. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été finalisé en mai 2010. Après avoir mené à bien les démarches administratives requises pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence d'exécution a entamé les activités du projet en janvier 2012. De par le retard pris dans l'exécution de certaines activités, la durée du projet a été prorogée jusqu'à la fin de janvier 2018.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers des plaines de la province du Centre à pratiquer l'arboriculture d'essences précieuses sur leurs herbages. Grâce au développement d'entreprises de reboisement qui doivent permettre l'instauration d'un ensemble de modèles d'entreprise et de systèmes de production de caractère adapté, l'exécution aboutie de ce projet procurera une extension durable des avantages sociaux, environnementaux et économiques dont seront bénéficiaires les propriétaires fonciers des plaines de la province du Centre. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence phare de ce projet, dont la sylviculture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les produits attendus du projet sont les suivants: 1) Un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province du Centre est opérationnel; 2) Une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; 3) Une formation agro-forestière et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; et 4) Un système de distribution de matériel de plantation agro-sylvicole et matériels connexes est en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement.

Depuis la quarante-neuvième session du Comité en novembre 2015, le peu d'avancement des activités du projet s'est opéré dans le cadre du Produit 1 (un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province du Centre est opérationnel) et du Produit 4

(un système de distribution de matériel de plantation agro-sylvicole et matériels connexes est en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement). Le versement de la quatrième tranche des fonds OIBT est suspendu depuis 2015, en raison du fait qu'aucun rapport d'audit financier n'a été présenté pour les années 2014 et 2015. L'Agence d'exécution a finalement présenté les rapports d'audit financiers requis au début de 2016; cependant, la quatrième tranche de financement n'a pas été décaissée en raison de la suspension, intervenue en juin 2016, de tous les financements des projets OIBT. L'Agence d'exécution a examiné la réduction de la quatrième tranche au regard des dispositions afférentes de l'OIBT et elle a été approuvée par le Secrétariat de l'OIBT en février 2017. Après réception des états financiers et des états des flux de trésorerie du projet qui ont donné satisfaction, la quatrième tranche minorée a été virée en octobre 2017.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les activités/travaux du projet qui ont été menés sont liés au Produit 1 (un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province du Centre est opérationnel) en lien avec lesquels l'Autorité forestière de PNG a célébré le 21 mars 2017 la Journée internationale des forêts dont le thème était «Forêt et Énergie». Les responsables de l'AF de PNG et les acteurs ont en effet jugé qu'il s'agissait d'une excellente occasion concernant leurs efforts et ils ont pleinement collaboré à exécuter l'une des tâches du projet, à savoir La campagne de sensibilisation à la conservation et au reboisement mobilise les communautés/villages, notamment sur le site du projet, le plateau de Sogeri dans la province du Centre. M. Tunou Sabuin, le Directeur général de l'AF de PNG a insisté sur l'importance de planter des arbres pour le futur, car ils constituent le moyen d'existence de la majorité de la population rurale dans le pays. M. Sabuin a également encouragé les propriétaires fonciers à appliquer les meilleures pratiques pour la gestion de leurs ressources forestières, ce pour leur propre bénéfice ainsi que celui des générations futures.

Le projet cherche à créer des synergies avec l'initiative nationale de reboisement intitulée «*Painim Graun Planim Diwai*». À ce titre, l'AF de PNG est aujourd'hui chargée de planter jusqu'à 800 000 hectares d'ici à 2050 dans le cadre du Plan de développement à moyen terme (MTDP). Il est anticipé que, moyennant la prorogation supplémentaire de la durée du projet jusqu'à la fin de 2018, l'Agence d'exécution achèvera la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet, y compris l'exploitation des petites entreprises de reboisement ainsi que du système de distribution du matériel de plantation agro-forestier et matériels connexes.

**(14) PD 563/09 Rev.5 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit au Sarawak (Malaisie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	666 710
Budget de l'OIBT:		\$EU	73 710
APFNet	\$EU	460 000	
Gouvernement de la Malaisie		\$EU	133 000

Agence d'exécution: Département des forêts du Sarawak (FDS)

Période d'approbation: Printemps 2011

Date de lancement et durée: Septembre 2015 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2011, et il a été financé par l'APFNet aux termes du protocole d'accord passé entre l'OIBT et l'APFNet sur la réhabilitation et la gestion durable des forêts. L'accord de projet liant l'APFNet, l'OIBT et le Ministère des forêts du Sarawak, a été parachevé le 23 mars 2015 en donnant lieu à la cérémonie de lancement du projet à Miri (Sarawak) à laquelle a assisté le Directeur exécutif de l'OIBT, le directeur exécutif de l'APFNet et le Ministre de la planification et de la gestion des ressources du Sarawak. Ayant accompli les démarches administratives requises, le projet est entré en activité en septembre 2015. Dans la mise en œuvre du projet, l'OIBT en facilitera le déroulement en tant qu'organisme superviseur.

Ce projet vise à promouvoir la gestion durable des forêts dans le bassin versant de Sungai Medehit par le renforcement des capacités des populations, la mise en démonstration du modèle opérationnel

innovant et l'instauration d'un nouveau mécanisme de gouvernance du développement communautaire. Le bassin versant de Sungai Medihit est situé dans la division d'Ulu Limbang du nord du Sarawak, dans une région enclavée au relief de moyenne altitude couvrant 35 400 ha où les communautés autochtones Kelabit et Penan subsistent en pratiquant l'agriculture itinérante et en prélevant des ressources sur des forêts de plus en plus perturbées. L'objectif spécifique de ce projet est de pérenniser l'aménagement forestier par le biais de plans de gestion forestière rationnels, en appliquant des techniques de gestion forestière novatrices et par la mise en place de mécanismes de gestion forestière efficaces; d'améliorer la capacité des collectivités à assurer la gestion durable des forêts et à développer des moyens de subsistance; et d'améliorer les conditions de vie des collectivités grâce à la rénovation des infrastructures des services. Les catégories bénéficiaires de ce projet sont les populations autochtones des collectivités de Kelabit et Long Napir.

Depuis la cinquantième session du Comité, les principales avancées du projet sont intervenues dans les domaines suivants:

Produit 1: Amélioration de la gestion des forêts par les collectivités

- Les investigations sur site et la rédaction du rapport sur le développement socio-économique sont achevées tandis que des travaux d'évaluation des ressources forestières ont été exécutés à 50%;
- L'étude sur la ressource en bois menée avec des membres des communautés locales, des assistants de terrain, des porteurs et de la main-d'œuvre est achevée. Toutefois, l'élaboration des deux plans de gestion communautaire des ressources forestières a été initiée et réalisée pour environ 30%. Le nouveau consultant a repris la conduite de cette activité;
- Aux fins d'identifier les forêts à haute valeur de conservation (HCVF) qui serviront de site de démonstration de la GDF, un atelier d'acteurs est en préparation afin de déterminer les limites des zones d'usage communautaires proposées, après avoir recueilli des informations préliminaires, de type localisation, taille et état des arbres, sur deux HCVF;
- La mise au point de techniques d'exploitation forestière et de transformation des PFNL est en cours; et
- Deux comités de co-gestion ont été formés et la rédaction des deux accords de co-gestion est en cours.

Produit 2: Renforcement de la capacité de la collectivité au développement

- Le site de démonstration de l'activité aquacole a été identifié à Sungai Medihit. L'activité d'alimentation des poissons a commencé; les communautés cibles du projet ont été formées à l'aviciculture et au maraîchage et ils dégagent aujourd'hui un revenu de la vente de leurs volailles et légumes;
- Pour le développement de l'éco-tourisme, le gîte de Kampung Long Napir a été rénové afin de moderniser l'entrée arrière, les toilettes et la salle de bains;
- Sept kms de route entre Camp Kilo 0 et Long Napir (dont la construction de plus de 1 km de route jusqu'à Kampung Bahagia) ont été gravillonnés. Une route de 1,5 km relie Long Napir et Kampung Bahagia;
- Le plan d'architecte de la construction d'une salle polyvalente est terminé, mais le choix du site reste à négocier avec les villageois;
- La construction d'un gîte pour l'école de la communauté est en cours; et
- Un total de 10 ménages ont reçu un système de production d'électricité solaire. Il fonctionne bien et contribue aux activités quotidiennes des ménages.

Le Comité de pilotage du projet a tenu sa seconde réunion et mené une visite sur site en juillet 2017. Lors de cette réunion a été soulevée la question d'accélérer la mise en œuvre des activités accusant un retard et de renforcer la communication avec les communautés ciblées. Il a été préconisé durant cette réunion que la durée du projet soit prorogée jusqu'en février 2018 afin de mener à bonne fin l'ensemble des activités moyennant une participation plus active des membres de la communauté.

**(15) PD 601/11 Rev.3 (F) Renforcement de la conservation des écosystèmes de la mangrove dans la réserve de biosphère du nord-ouest du Pérou**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	958 220
Budget de l'OIBT:		\$EU	496 290
Gouvernement du Japon:	\$EU	490 067	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	6 223	
Autorités régionales de Tumbes et Piura:		\$EU	386 300
MDA:		\$EU	75 630

Agence d'exécution: MDA

Période d'approbation: Printemps 2012

Date de lancement et durée: Novembre 2014 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Prorogation jusqu'en novembre 2017 (NOLF.17-0020)  
d'achèvement du projet:

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 et son financement intégral a été octroyé lors de la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville (Gabon). L'accord final régissant l'exécution du projet a été dûment signé en septembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en novembre 2014 suite au dépôt par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, ce dossier ayant été approuvé par le Secrétariat. Le deuxième décaissement de fonds a été opéré en décembre 2015 et le troisième en mars 2017.

En juin 2016, la MDA a reçu notification du Secrétariat de l'OIBT que tous les décaissements de fonds aux projets devaient être suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison de dispositions financières internes. Au vu de cette décision, la MDA a résolu d'interrompre les activités du projet jusqu'en mars 2017, date à laquelle l'OIBT a repris le financement avec le virement de la troisième tranche de fonds (solde restant à verser minoré de 10 pour cent en application de la réduction convenue afin d'aider à pallier les pertes financières).

Les mangroves constituent l'un des écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique, tout en pouvant piéger et emmagasiner des volumes de carbone parmi les plus importants. Le Système national de zones naturelles protégées (SINANPE) a contribué à pérenniser les écosystèmes de la mangrove en créant le Sanctuaire national des mangroves de Tumbes (*Santuario Nacional de los Manglares de Tumbes - SNLMT*). Cependant, les mécanismes participatifs s'avèrent insuffisants pour permettre la conservation globale des écosystèmes des mangroves dans les régions de Piura et Tumbes. Cela a pour corollaire un faible niveau de vie pour les populations riveraines de mangroves aux écosystèmes dégradés, et une perte de biodiversité.

Afin de remédier à cette situation, ce projet prévoit l'amélioration du niveau de vie de la population dans les secteurs de ces écosystèmes de mangroves situés dans les régions de Tumbes et Piura. De manière spécifique, il doit augmenter le nombre de mécanismes participatifs au service de la protection, de la conservation et de la réhabilitation des mangroves dans les régions de Tumbes et Piura à travers: 1) l'utilisation adéquate des pouvoirs juridiques des autorités régionales et locales à assurer la conservation des mangroves; 2) l'amélioration du degré d'administration et de gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove; et 3) l'élaboration et l'application de stratégies de viabilisation financière des mangroves.

Les principaux acquis attendus de ce projet à l'issue de sa réalisation sont les suivants: i) le renforcement de la capacité de gestion des mangroves en vue de leur conservation dans deux (2) collectivités régionales et deux (2) municipalités; ii) la création de trois (3) aires protégées: le Corridor biologique de mangroves et de forêts xérophiles, la Mangrove de San Pedro de Vice et la nouvelle mangrove de Vichayal; iii) l'efficacité de la gestion du Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (SNLMT) aura été améliorée; iv) l'exploitation optimale des ressources (ressources forestières et hydro-

biologiques) dans les mangroves aura été favorisée par la mise en œuvre des 10 sous-projets d'activités économiques pérennisables; et v) Des mécanismes financiers auront été promus afin de contribuer à la pérennité des mangroves.

Depuis la cinquantième session du Comité, et en accord avec le plus récent rapport d'activité soumis en août 2017, le projet a repris ses activités dans le cadre du plan des travaux révisé en 2017 au titre des quatre (4) produits du projet d'ensemble: 1) Les pouvoirs légaux dont disposent les collectivités régionales et locales pour la conservation des forêts de mangrove sont appliqués; 2) L'administration et la gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove ont été améliorées; 3) Des stratégies de viabilisation financière des mangroves ont été élaborées et sont appliquées; et 4) Gestion du projet.

Au premier trimestre (février à avril), des activités de reprise du projet ont été mises sur pied afin d'établir le calendrier des réunions et la coordination avec les organismes du public et du privé ainsi que les acteurs locaux clés, dans le but de rédiger les accords de mise en opération du projet en 2017. Les principaux partenaires sont le Service national des aires protégées de la région de Tumbes; le Siège du Sanctuaire national de Los Mangos de Tumbes et le Siège unifié du Parc national d'Amotape et de la Réserve nationale de Tumbes.

Les activités menées en 2017 sont conçues pour assurer la gestion de l'écosystème de la mangrove dans le contexte élargi de la Réserve de biosphère du nord-ouest Amotape-Manglares d'une part, qui fait partie du Système régional de conservation du Gouvernement régional de Tumbes, lequel a récemment été reconnu par l'UNESCO et de la Réserve de biosphère Bosques de Paz entre le Pérou et l'Équateur d'autre part. Le projet a continué de dispenser des formations aux responsables publics et acteurs locaux clés afin de renforcer les institutions des pouvoirs locaux pour les amener à saisir l'importance de cet écosystème et des mécanismes visant à sa conservation.

Une autre problématique à laquelle répond le projet concerne la gestion des forêts de l'écosystème de la mangrove par l'aménagement de nouvelles aires de conservation ou la mise en place de nouvelles modalités de conservation, ainsi qu'en caractérisant et en délimitant cet écosystème dans les régions de Tumbes et Piura, avec la participation des autorités régionales et locales. Des travaux ont également été menés sur les stratégies de viabilité financière, en élaborant des plans et projets d'activité commerciale au profit des organismes qui utilisent les ressources de la mangrove, moyennant un financement par les pouvoirs locaux et régionaux dans le cadre des lois et programmes nationaux applicables.

Les activités sur le renforcement organisationnel, la formation à la gestion des ressources de la mangrove, l'identification et l'élaboration de mécanismes de pérennisation financière et la gestion des ressources naturelles de l'écosystème de la mangrove ont débuté.

Durant la période se terminant en août 2017, les résultats obtenus sont les suivants:

- Création de l'aire de conservation environnementale (ACE) «Manglares de Chulliyache», dans la province de Sechura (Région de Piura) nouvellement établie, d'une superficie de 1 595,38 ha. La création de cette ACE a été instaurée par décret municipal, dans l'objectif de protéger et de conserver l'écosystème et sa biodiversité existante, et de mettre en place l'utilisation durable de ses ressources.
- Élaboration de plans d'activité commerciale pour les organismes locaux qui utilisent l'écosystème de la mangrove.
- Élaboration de projets pour le budget participatif des pouvoirs régionaux au cadre de renforcement de la proposition relative à l'aire de conservation environnementale de la mangrove du delta de Tumbes-Bahía Puerto Pizarro Delta et du Programme d'innovation agricole, avec des associations de la zone tampon des montagnes du Parc national d'Amotape dans le cadre du renforcement de la Réserve de biosphère.
- Assistance technique à la préparation d'un projet d'investissement public destiné à renforcer l'ACE Manglares del Estero la Chepa -Corrales.
- Présentation d'une proposition technique et financière relative à la demande d'un accord de gestion du Sanctuaire national des Manglares de Tumbes par le Consortium des Manglares du nord-ouest du Pérou, constitué des six organismes qui utilisent cette zone. L'ensemble du processus bénéficie de l'assistance du projet dans le cadre du renforcement des organisations de base.
- Cartographie de l'écosystème de la mangrove, au titre de la gestion des forêts de l'écosystème et en coordination avec l'autorité forestière, de manière à ce que les cartes produites fassent partie du zonage forestier de la région.
- Des activités de formation à la gestion des ressources de la mangrove ont été initiées avec la participation des centres éducatifs des régions de Tumbes et Piura.

Une autre des actions menées dans le cadre du projet consiste à encourager le renforcement du Comité de coordination de la Réserve de biosphère du nord-ouest, Amotapes-Manglares. En 2016, l'écosystème de la mangrove de Tumbes a été intégré à la Réserve de biosphère. Durant le premier semestre de 2017, des réunions et des activités de coordination ont été menées avec les organismes constituant le Comité de coordination de la Réserve de biosphère.

Le projet est de nouveau en bonne voie et il devrait être mené à bonne fin en 2018. Une réunion du Comité directeur du projet et une mission de suivi sont prévues en décembre 2017. Le rapport d'avancement intégral de ce projet est disponible sur demande auprès du Secrétariat (uniquement en espagnol).

**(16) PD 602/11 Rev.3 (F) Gouvernance des forêts tropicales dans la région panaméenne de Darién (Panama)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	616 163
Budget de l'OIBT:		\$EU	350 402
Gouvernement du Japon:	\$EU	300 402	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000	
WWF - Panama:		\$EU	101 961
ANAM:		\$EU	163 800

Agence d'exécution: WWF – Office du PANAMA

Période d'approbation: Printemps 2012

Date de lancement et durée: Décembre 2014 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Prorogation jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0066)  
d'achèvement du projet:

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé lors de la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville (Gabon). L'accord régissant l'exécution de ce projet a reçu sa signature officielle en décembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en janvier 2015 suite à la soumission par l'Agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débuter, suivis de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Les deuxième et troisième versements de fonds ont été effectués, pour celui-là en septembre 2015, pour celui-ci en avril 2016. Le quatrième et ultime décaissement de fonds d'un montant de 70 000 \$EU a été reporté. Toutefois, en juin 2016 le WWF-Panama a été avisé par le Secrétariat de l'OIBT que tous les décaissements de fonds du projet devaient être suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison de la défaillance financière. Au vu de cela, le WWF-Panama a décidé de continuer quelques-unes des activités du projet à un degré minimal en utilisant des fonds homologues jusqu'en mars 2017, date à laquelle l'OIBT a repris son financement avec le décaissement de la quatrième et ultime tranche de fonds (minorée de 17% en application de la réduction du solde à verser convenue afin d'aider à résoudre la défaillance financière).

Ce projet envisage de donner suite à l'un des produits du projet financé par l'OIBT PD 405/06 Rev.3 «Élargissement du périmètre de gestion durable des forêts dans le massif de la Comarca Emberá-Wounaan dans le Darién au Panama», qui caractérisait et décrivait les facteurs institutionnels, administratifs et socio-économiques favorisant l'exploitation forestière illégale dans la région de Darién et qui en a produit un document-cadre sur les lignes directrices et les stratégies nécessitant une action institutionnelle immédiate propre à contrecarrer la dégradation des forêts qui ne cesse de progresser en amenant des pratiques d'exploitation forestière illégales et autres activités non pérennes. Il vise ainsi à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre l'exploitation forestière illicite, sachant que le problème de l'exploitation forestière illicite demeure sans solution. Ses effets négatifs non seulement entravent les initiatives de gestion des massifs forestiers de par la concurrence déloyale qu'elle entraîne sur les prix, car ses acteurs se soustraient aux droits de coupe, mais surtout elle provoque une réduction drastique du

couvert forestier et la déperdition continue de biodiversité dans le pays, y compris dans le Parc national de Darién et dans d'autres aires protégées.

Produits escomptés du projet au niveau global: i) création d'un cadre institutionnel et de gouvernance pour la prévention des coupes illicites et la maîtrise de la situation reposant sur un accord intersectoriel et l'ajustement des permis de coupe à la dimension des unités forestières d'aménagement (UFA), attribution des responsabilités techniques et juridiques aux forestiers professionnels (système dit «de régences forestières») et révision des normes des coupes par les collectivités territoriales (*Comarcas* et municipalités); ii) intégration d'un mécanisme efficace de surveillance et de maîtrise des flux de bois portant notamment sur a) leur origine et leur licéité; b) des dispositifs de vérification des permis forestiers accordés par révolutions (périodicité des coupes); c) vérification des volumes de bois au niveau des centres d'usinage et à celui des points de transit; d) le développement de logiciels pour la production et le contrôle du transport; et e) la création d'un système de traçabilité et de chaîne de contrôle sur la filière; iii) élaboration d'une proposition sur les mécanismes financiers destinés à promouvoir une gestion et un commerce forestiers responsables dans les forêts naturelles du Panama par: a) l'exploration de divers mécanismes d'incitation; et b) la promotion de politiques d'achat responsables comme incitation pour les acteurs impliqués dans les pratiques de gestion durable des forêts; iv) développement d'une campagne d'achat responsable destinée à sensibiliser la population aux dispositions administratives et institutionnelles de la stratégie et à promouvoir le certificat d'origine «*Darién Responsable*» pour les bois et produits dérivés provenant de forêts correctement gérées dans la région du Darién.

Depuis la cinquantième session du Comité, l'état des travaux du projet, et ses principaux produits, tels qu'ils ressortent du rapport d'activité (disponible en espagnol auprès du Secrétariat de l'OIBT) le plus récent remis en août 2017, peuvent se résumer comme suit:

**Produit 1: Une stratégie de gouvernance institutionnelle pour la prévention et le contrôle de l'exploitation forestière illégale dans la région de Darién adoptée par plusieurs acteurs sociaux, institutionnels et privés.**

- On continue de faciliter des réunions avec la participation de divers acteurs sociaux privés et publics sur l'importance de l'adoption d'une stratégie et celle de parvenir à des accords qui permettent de mettre un frein à l'exploitation forestière illicite et à l'action de facteurs qui influent sur les biens et services rendus par la forêt en les altérant (effectuée à 100%);
- Des lacunes importantes dans les normes et les règlements gouvernementaux ainsi que dans les structures de gouvernance ont été identifiées en vue de proposer une nouvelle loi forestière (effectuée à 100 %); et
- Par décision institutionnelle, a été créé le Comité national de la gestion forestière destiné à faciliter et à favoriser l'adoption de mécanismes de lutte contre l'exploitation forestière illicite et à mettre en place une meilleure gouvernance forestière, davantage tenue de rendre des comptes (effectuée à 100%).

**Produit 2: Système de traçabilité des produits dans la filière permettant des vérifications de l'origine et du mouvement des bois et produits dérivés, depuis les chantiers de production jusqu'aux centres de transformation en bout de chaîne**

- Un dispositif de traçabilité du bois utilisant des codes-barres et des puces électroniques a été mis au point et promu chez les autorités administratives, les entreprises de la filière forêt-bois et les collectivités (effectuée à 100%).

**Produit 3: Un système (et des formulaires simplifiés) pour la délivrance de permis d'exploitation forestière, et la mise au point d'un régime de régie forestière.**

- Un système de «régie» devant permettre l'application conjointe des normes et règlements, édictés par des organismes d'État avec la participation de l'association nationale des professionnels de la forêt a été mis au point et amélioré (effectuée à 100%);
- Les obstacles rencontrés dans l'instauration d'un système de régie forestière ont été étudiés et un plan d'action destiné à les lever a été mis au point (effectuée à 100 %);
- Une nouvelle réglementation de régie forestière a été élaborée (effectuée à 100%);
- Les activités forestières sont caractérisées et classées par taille des opérations, de manière à définir des mécanismes de procédures accélérées de délivrance des permis de coupe (effectuée à 100%); et
- Un atelier sur les dispositions relatives à la délivrance de permis d'exploitation a été organisé au profit de 37 participants parmi lesquels des agents de l'administration, des employés du secteur forestier et des membres de collectivités forestières (effectuée à 100%);

**Produit 4: Deux postes de contrôle entièrement équipés aux principaux ports et nœuds routiers.**

- Les flux de bois dans la région du Darién ont été caractérisés et quantifiés (effectuée à 100 %);
- À partir de l'étude susdite, le Ministère de l'environnement a jugé préférable d'établir 5 postes de contrôle fixes et 19 points de contrôle mobiles dans les sous-régions de Bayano et Darién. Le projet a équipé ces postes et points de contrôle de systèmes de communication et de logiciels de suivi des bois dans la filière qui assurent leur traçabilité. Ces points de contrôle sont entrés en phase opérationnelle au cours de la saison des coupes 2015 et 2016 dans le Darién (effectuée à 100%); et
- La formation du personnel responsable des points de contrôle est en cours et se poursuivra à l'issue du projet (effectuée à 100%);

**Produit 5: Système de mécanismes économiques et commerciaux instauré pour les producteurs engagé dans la gestion durable des forêts.**

- Une stratégie de communication et de sensibilisation en faveur de la commercialisation responsable du bois, notamment par l'élaboration d'une campagne de sensibilisation à l'achat responsable et par la production de matériaux de sensibilisation, a été conçue et soumise au Ministère de l'environnement qui l'a approuvée (effectuée à 100%); et
- Un accord de gouvernance forestière intersectorielle précisant les mécanismes, les rôles et les engagements en matière de prévention du commerce illégal des produits forestiers et de contrôle de chaque maillon de la filière forêt-bois a été parachevé et au moins 3 politiques/accords ou programmes/plans d'encadrement des achats ont également été finalisés entre producteurs organisés et entreprises forestières locales en faveur de l'exploitation de bois issu de forêts gérées sur un mode durable (effectuée à 100%).

En résumé, toutes les activités du projet ont été menées à bonne fin et le rapport final ainsi que l'état financier audité devraient être soumis avant la 51<sup>e</sup> session du Comité. Dans ce cas, et si ces rapports sont jugés satisfaisants, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

**(17) PD 617/11 Rev.4 (F) Promotion de la conservation de la biodiversité dans le Parc national Betung Kerihun (BKNP) en tant qu'écosystème transfrontalier entre l'Indonésie et l'État malaisien du Sarawak (Phase III) (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1 214 479
Budget de l'OIBT:		\$EU	941 559
Gouvernement du Japon:	\$EU	84 661	
Gouvernement du Japon (MoFA)	\$EU	350,000	
Gouvernement de la Suisse	\$EU	503 486	
Gouvernement des États-Unis	\$EU	3 412	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	272 920

Agence d'exécution: Parc national de Betung Kerihun (BKNP), Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature (PHKA), Ministère des forêts (MoF)

Session d'approbation: 47<sup>e</sup> session du CIBT, novembre 2011, La Antigua (Guatemala)

Date de lancement et durée: Octobre 2013 / 48 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2011 et il a été partiellement financé à la 47<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2011 et financé en intégralité à la 48<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2012 dans le cadre de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales. L'Accord d'exécution de ce projet a été signé en septembre 2013. À l'issue du parachèvement des plans annuels des opérations et de celui du rapport de lancement, le projet a débuté en octobre 2013.

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir la gestion durable de la conservation du Parc national de Betung Kerihun (BKNP), créé en 1992 dont la superficie a été portée à 800 000 ha, en tant qu'écosystème transfrontalier entre le Kalimantan ouest en Indonésie et le Sarawak malaisien. La

coopération dans le cadre des activités de conservation transfrontalière menées par ce projet est axée sur le Sanctuaire naturel de Lanjak Entimau (LEWS) et le Parc national de Batang Ai (PNBA) au Sarawak, lesquels sont contigus au BKNP situé dans le Kalimantan occidental en Indonésie frontalière. Les produits attendus du projet sont: 1) la coopération entre l'Indonésie et la Malaisie pour la conservation de l'écosystème transfrontalier entre le BKNP et le PNBA/LEWS est mise en place; 2) le plan opérationnel sur la conservation de la biodiversité des écosystèmes transfrontaliers est formulé; et 3) la pérennité des moyens d'existence des populations riveraines au sein et autour du BKNP est renforcée.

Depuis la cinquantième session du Comité en novembre 2016, la mise en œuvre des principales activités du projet se résume comme suit:

- La note conceptuelle de l'atelier régional sur l'Aire de conservation transfrontalière (TBCA) avec la participation des pays de l'ASEAN prévoyant de l'organiser au début de mars 2018 à Pontianak (Indonésie) a été révisée. Les travaux préparatoires à l'atelier sont en cours;
- Une série de réunions de concertation entre le BKNP, les leaders communautaires et les pouvoirs locaux sur les questions de la conservation et des moyens d'existence a été organisée. Les leaders des communautés (temenggungs) ont été chargés d'élaborer leurs programmes de travaux et de les soumettre au BKNP, mais aucun progrès n'a été fait en raison de leurs capacités limitées. Ce travail de planification a en conséquence été transféré à des ONG, des universités et autres entités (17 au total) agissant au nom des communautés locales et des pouvoirs locaux dans le cadre d'un accord de partenariat;
- Des PFNL potentiels ont été identifiés. Il s'agit de: bambou, tengkawang, aren, gaharu, bemban, poivron, légumes, poisson, etc. Au nombre des principales contraintes relevées figurent: déficit de compétences, de sources d'énergie et de capitaux, absence d'informations sur le marché, et infrastructures vétustes. Un système tagang a été développé sur deux sites; l'organisation d'une formation à la plantation et à la transformation de pousses de bambou est en cours;
- L'équipement et les installations de production de biogaz aménagés en juin 2015 ont été réactivés depuis 2017 après avoir résolu les problèmes opérationnels et institutionnels en l'espace d'une année. Ils fonctionnent actuellement de manière satisfaisante et la fourniture de biogaz est stable. Le programme biogaz a été officiellement lancé le 20 juillet 2017 et a été marqué par un rituel coutumier Dayak;
- La promotion de l'écotourisme villageois se poursuit avec le développement de partenariats. Le pont en bois reliant le port du lac au gîte a été complètement réparé. La participation des femmes à l'écotourisme a été encouragée avec une formation à la vannerie; et
- Une unité de patrouille communautaire a été officiellement établie dans la partie est du BKNP et est en place avec des résultats intéressants suite à l'organisation de deux formations à la patrouille communautaire dans les parties ouest (40 stagiaires) et est (34 stagiaires) du BKNP. Le projet a aidé à fournir l'équipement de patrouille (par ex., hors-bord, gilets de sauvetage, etc.) afin d'accompagner la mobilisation de la brigade de patrouille forestière.

La mise en œuvre de plusieurs des activités du projet se poursuit comme prévu. Toutefois, l'Agence d'exécution prépare une prorogation de 6 mois sans rallonge budgétaire en vue d'achever l'exécution de l'ensemble des activités et de préparer les rapports finaux.

**(18) PD 635/12 Rev.2 (F) Gestion de la zone tampon du Parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) avec la participation des populations riveraines**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	\$1 421 925
Budget de l'OIBT:		\$EU	517 450
Gouvernement du Japon:	\$EU	242 690	
JLIA	\$EU	50 000	
Gouvernement de la Suisse	\$EU	224 760	
Gouvernement de la Malaisie		\$EU	904 475

Agence d'exécution: Département des forêts du Sarawak (FDS)

Session d'approbation: 48<sup>e</sup> session du CIBT, novembre 2012, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Août 2014 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'au 31 octobre 2017 (NOLF.17-0089)  
d'achèvement du projet:

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2012 et il a été financé à la 48<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2012. Le texte de l'accord d'exécution de ce projet a été envoyé au Ministère malaisien des plantations industrielles et des produits de base en janvier 2013 et a été signé officiellement en août 2014. L'Agence d'exécution a présenté le Rapport de lancement et le premier Plan annuel d'opérations (PAO) et elle a entamé la mise en œuvre des activités du projet en août 2014.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer au développement intégré des zones tampons à des fins de conservation de l'environnement et de dynamisation des moyens d'existence des communautés autochtones au Sarawak. Son objectif spécifique est de sécuriser les forêts de la zone tampon pour l'usage des communautés autochtones et de renforcer la gestion de la conservation du Parc national de Tau Pulong (PTNP). Ces objectifs sont réalisés par la création d'une zone tampon de 6000 hectares et sa gestion intégrée; la sécurisation de son capital forestier en vue de répondre aux besoins des communautés *Penan*; et l'enseignement aux communautés *Penan* de formations devant augmenter leurs moyens d'existence, avec la participation active des parties prenantes. L'exécution du projet est entre les mains du Département des forêts du Sarawak (FDS) par l'entremise de sa Cellule d'Initiative de services communautaires (CSIU).

Depuis la cinquantième session du Comité, les avancées du projet se résument comme suit:

**Produit 1: La zone tampon de gestion intégrée est développée**

- Les extensions du PTNP qui sont proposées ont été désignées séparément dans les zones Long Repun NP (8 367 ha), Batu Iran NP (1 128 ha) et Batu Buli NP (1 128 ha). Les progrès ont toutefois été entravés par des délais liés à la confirmation du statut de la terre et l'objection à leur constitution de la part de la communauté.

**Produit 2: Des études de référence sur les ressources de la zone tampon et les répercussions de l'exploitation forestière sont menées et leurs résultats publiés**

- Les études de référence sur l'écologie forestière, la flore et les PFNL sont terminées. Les principaux écosystèmes se composant de forêts mixtes de diptérocarpes surexploitées, de forêts *kerangas*, de forêt ripicole et de forêt alluviale ont été décrits et les espèces floristiques recensées identifiées, avec un total de 328 espèces;
- Les études sur la faune ont recensé 19 espèces de reptiles et amphibiens, 35 espèces d'oiseaux et plus de 31 espèces de mammifères. Un total de 22 espèces de mammifères et d'oiseaux sont protégées au titre du Décret de protection de la vie sauvage (1998);
- Un rapport technique sera publié en un volume unique d'ici à octobre. Son sommaire sera le suivant: i) Histoire des communautés *Kelabit* et *Penan*; ii) Flore: Écosystèmes forestiers et PFNL; iii) Faune: Mammifères, oiseaux, grenouilles et nuisibles des plantes; iv) Activités communautaires de développement; et v) Lignes directrices sur les forêts communales;

- L'étude portant sur la nécessité d'une forêt communale pour chacun des villages *Penan* situés au sein de la zone tampon est quasiment achevée. Trois forêts communales (FC) ont été proposées après examen de leurs ressources et des besoins des populations. Les FC sont destinées à Ba' Medamot (296 ha), Long Lobang (133 ha) situés dans le PTNP), et une autre qui sera partagée entre Ba' Tik A et B (355 ha). Dans leur majorité, ces FC proposées n'ont pas été exploitées et sont situées dans une zone de coupe de bois autorisée.

**Produit 3: La formation au développement de savoir-faire visant à améliorer les moyens d'existence a été menée**

- La formation à la gestion de la zone tampon, à l'agriculture, à l'artisanat et à l'écotourisme est entièrement terminée. La gestion de la zone tampon incombera au Département forestier du Sarawak, à la *Sarawak Forestry Corporation* et au nouveau Département des parcs nationaux et de la faune, avec l'appui de villageois *Penan* possédant une bonne connaissance du terrain et des aptitudes au leadership;
- Pour le développement des ressources en PFNL, des arbres fruitiers et le palmier sago (*Metroxylon* spp.) ont été choisis par les communautés et 1000 plants d'arbres fruitiers et surgeons de palmier ont été acquis et distribués aux quatre villages. La formation à la plantation et à l'entretien a été dispensée sur le site de la ferme;
- Pour l'établissement et la gestion de tagang, un voyage d'étude sur le système «tagang» a été organisé à Long Lobang (Lawas) en mai 2015. Seul Long Lobang l'a mis en œuvre, car les autres villages sont restés indécis; et
- L'assistance se poursuit concernant la demande de certificats de naissance et de documents d'identité pour les *Penan* et autres communautés autochtones vivant dans la zone (60%). Le nombre total de demandeurs était de 61, mais seules les demandes de 29 ont abouti, tandis que les 32 autres n'ont reçu aucune réponse du Département national de l'état civil.

Le Comité directeur du projet réuni en juillet 2017 a préconisé une prolongation de la durée du projet jusqu'en octobre 2017 sans fonds supplémentaires, laquelle a par la suite été approuvée par le Secrétariat de l'OIBT pour permettre à l'Agence d'exécution de mener à bonne fin les activités du projet et de préparer des rapports techniques de qualité.

**(19) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp.) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	564 037
Budget de l'OIBT:		\$EU	435 187
Gouvernement du Japon:	\$EU	435 187	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	128 850

Agence d'exécution: Institut de recherche forestière de Manado (MFRI), Agence de recherche-développement forestiers (FORDA), Ministère indonésien des forêts

Période d'approbation: Printemps 2013

Date de lancement et durée: Février 2016 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 et il a été financé à la 50<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2014. L'accord régissant l'exécution du projet a été parachevé en juin 2015. Après l'achèvement de toutes les dispositions d'ordre administratif, y compris la nomination du personnel du projet et la préparation d'un rapport initial avec des Plans annuels d'opérations détaillés, l'Agence d'exécution a entamé les travaux de ce projet en février 2016.

Le nord de Sulawesi, en Indonésie, connaît une demande croissante de bois de cempaka (*Elmerrillia ovalis* (Miq.) Dandy), ce bois ayant été utilisé comme matière première dans des maisons traditionnelles (logements démolis), car il a fait ses preuves contre les catastrophes naturelles.

Cependant, l'offre en cempaka s'est réduite de façon spectaculaire et la filière bois du nord Sulawesi s'est trouvée confrontée à de grandes difficultés d'approvisionnement de ce bois. Compte tenu de l'importance d'assurer un développement durable de l'exploitation de ce bois, le projet est conçu pour promouvoir la gestion durable des forêts de cempaka dans le nord du Sulawesi en traitant la question de sa pérennité sociale, environnementale et économique. L'objectif spécifique du projet est de faciliter la conservation et les plantations d'arbres cempaka avec la participation des communautés locales dans le nord Sulawesi. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) la capacité des populations à aménager et à valoriser les plantations de cempaka est augmentée; ii) l'installation de plantations de cempaka sur un mode participatif a été intensifiée; et iii) des principes intégrés visant la conservation du cempaka ont été élaborés.

Depuis la cinquantième session du Comité, les principales avancées du projet sont les suivantes:

- L'expérimentation de techniques adaptées de cueillette, de stockage et de germination de graines de cempaka, avec la nomination d'experts qualifiés est en cours. Normalement, la saison de récolte des graines de cempaka s'étend d'avril à juin, mais cette année elle devrait intervenir d'août à décembre en raison de la saison sèche prolongée de l'année dernière;
- Six petites pépinières ont été établies dans le village et sont gérées par les communautés locales avec l'appui d'une ONG expérimentée;
- La mise en place d'un site de démonstration de 30 ha pour les plantations de cempaka destinées à des travaux de recherche de long terme et à la formation des communautés locales se poursuit et des recherches sont en cours sur le matériel sur pied et la répartition des espèces de cempaka; et
- La deuxième réunion du Comité directeur du projet a été organisée à l'Institut de recherche forestière de Manado en mars 2017. Y ont assisté le Directeur général de l'Agence de recherche-développement forestiers (FORDA) ainsi que des représentants des pouvoirs publics locaux. Il a été préconisé au cours de cette réunion que soient formulés un projet de stratégie et un plan d'action pour conservation et le développement du cempaka en collaboration avec les acteurs clés. L'agence d'exécution prévoit d'organiser un atelier provincial sur la conservation et l'utilisation du cempaka avec la création d'un forum des acteurs au niveau provincial.

**(20) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	324 088
Budget de l'OIBT:		\$EU	245 272
Gouvernement du Japon:	\$EU	245 272	
Gouvernement du Ghana:		\$EU	78 816

Agence d'exécution: PICODEV-Ghana

Période d'approbation: Avril 2012

Date de lancement et durée: Mai 2013 / 24 mois

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 48<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet a été signé par les parties en janvier 2013. L'exécution du projet a commencé en mai 2013 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT. Toutefois, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement a été reçue en mars 2016, la durée d'exécution de ce projet a été de 34 mois au lieu des 24 mois initialement prévus par l'agence d'exécution (PICODEV-Ghana).

Ce projet visait à contribuer au développement socio-économique durable et à la protection de l'environnement dans le secteur de Biakoye situé dans la région ghanéenne de la Volta, devant être obtenu par la restauration des massifs forestiers en y implantant, avec la participation des populations riveraines, des essences indigènes précieuses et des essences à bois d'œuvre exotiques. Il visait de manière spécifique à entreprendre de lutter contre la pauvreté, en mettant en œuvre des démarches participatives

(valorisation et commercialisation du manioc par des procédés innovants) dans un enrichissement durable des forêts et un aménagement de plantations utilisant des essences de bois tropicaux en mélange avec des espèces exotiques.

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le Rapport d'achèvement du projet, mais le Rapport d'audit financier final était en attente au moment de la préparation du Document CRF(L)/3 l'année dernière. En conséquence de quoi, après réception d'un Rapport d'audit financier satisfaisant, le Comité pourra déclarer ce projet achevé lors de sa cinquante et unième session en décembre 2017.

**(21) PD 668/12 Rev.1 (F) Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité sur les pentes du volcan Tacaná et son aire d'influence au Mexique et au Guatemala**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	949 491,90
Budget de l'OIBT:		\$EU	641 638,80
Gouvernement du Japon:	\$EU	441 638,80	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	200 000,00	
HSI :		\$EU	67 696,80
Municipalités (valeur approximative en nature)		\$EU	26 560,00
Organismes forestiers (CONAFOR, CONANP, CONAP et INAB) (en nature)		\$EU	213 596,30

Agence d'exécution: *Helvetas Swiss Intercooperation* (HSI)

Session d'approbation: 48<sup>e</sup> session du CIBT, novembre 2012, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Juillet 2014 / 24 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Prorogation jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0065)

L'Accord d'exécution de ce projet a été signé en décembre 2013. Le Plan annuel d'opérations pour la mise en œuvre du projet a été approuvé en juillet 2014 et les activités du projet ont commencé peu après le décaissement de la première tranche des fonds. La première réunion du Comité directeur du projet a eu lieu à San Marcos, au Guatemala, au début de septembre 2014, la seconde s'est tenue l'année suivante à Tapachula, au Mexique et une troisième dans la région de la Réserve de Tacana au Guatemala en juillet 2017. Les trois réunions ont pu compter sur la pleine participation des parties prenantes, tant mexicaines que guatémaltèques, en particulier la CONAFOR, le CONANP, le CONAP, l'INAB, les administrations des collectivités territoriales et les représentants de communautés. Le deuxième décaissement de fonds a été effectué en novembre 2015.

En juin 2016, l'Agence d'exécution (AE) a été informée par le Secrétariat de l'OIBT que tous les versements de fonds à des projets de l'OIBT devaient être suspendus jusqu'à nouvel ordre. Compte tenu de cela, l'AE a décidé de mettre ce projet en attente et a informé le secrétariat de l'OIBT de son intention de reprendre les activités du projet sitôt que les tranches restantes de son financement par l'OIBT seraient remises à disposition. L'OIBT a informé l'AE que la reprise du financement interviendrait en mars 2017 et suite aux efforts effectués pour réunir l'équipe du projet et préparer un plan des travaux et un budget révisés, les travaux ont recommencé en juin 2017 après le décaissement des troisième et quatrième tranches de fonds, minorées de 10% en application de la réduction visant à aider à résoudre la défaillance financière.

Le Guatemala et le Mexique ont en commun la région du volcan Tacaná qui, de part et d'autre de la frontière, se compose du département de San Marcos au Guatemala et de l'État du Chiapas au Mexique. Cette région, qui fait partie du Couloir méso-américain de biodiversité, contient des richesses biologiques et recèle un potentiel écotouristique alors même que cette région souffre de la pauvreté et que les ressources naturelles y sont exploitées sur un mode non pérenniable. Une initiative a été lancée qui doit permettre le développement durable des zones protégées de la région transfrontalière du volcan Tacaná, en s'appuyant

sur des actions coordonnées, une étude de la situation et divers échanges entre les représentants régionaux des institutions mexicaines et guatémaltèques compétentes, la société civile et l'organisme suisse de coopération internationale HELVETAS.

L'objectif de ce projet d'une durée de deux ans est de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de 28 000 personnes dans les deux pays, en s'appuyant sur la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles locales. Plus spécifiquement, il s'agit de lancer un processus participatif de gestion, conservation et exploitation des ressources naturelles et de la biodiversité dans le secteur du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. Le projet commence par une première phase de deux ans devant poser les fondations d'un travail à mener en commun avec les collectivités riveraines, hommes et femmes, dans des activités pilotes, dont la gestion durable des forêts, la diversification des perspectives économiques, l'amélioration du cadre juridique des aires protégées et celle de la collaboration entre les deux pays.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) les zones pilotes de restauration ou conservation ont été mises en place de manière participative; ii) des projets pilotes sont identifiés et mis en place avec la communauté, afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, dont l'écotourisme, l'agroforesterie et les systèmes sylvi-pastoraux; iii) le cadre technique et juridique de l'aménagement intégré de la région du volcan Tacaná a été mis à jour; et iv) les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala-Mexique.

Depuis la cinquantième session du Comité, l'état des travaux du projet, et ses principaux produits, tels qu'ils ressortent du plus récent rapport d'activité (en espagnol) remis en septembre 2017, peuvent se résumer comme suit:

**Produit 1: Des zones pilotes de restauration ou conservation ont été mises en place de manière participative**

- La production de cartes de restauration/conservation et des services environnementaux dans l'aire du volcan Tacaná et sa zone d'influence sur les versants guatémaltèque et mexicain est achevée;
- Sept (7) secteurs prioritaires pour la restauration et la conservation ont été sélectionnés;
- Plusieurs ateliers ont été organisés dans les communautés afin de socialiser les plans de restauration et de conservation;
- Douze (12) pépinières forestières ont été créées qui doivent produire 42 473 plants d'essences indigènes destinés à la restauration des domaines; et
- Plusieurs modèles de restauration de forêt villageoise ont été mis en œuvre en y associant les acteurs locaux.

**Produit 2: Une production locale et des initiatives économiques ont été définies et mises en place avec les collectivités, afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, dont l'écotourisme, l'agroforesterie et les systèmes sylvi-pastoraux.**

- Des propositions de douze (12) biens et services forestiers destinés à renforcer les moyens d'existence locaux soumises par les communautés ont été évaluées par un comité constitué par les tables rondes de concertation du Guatemala et du Mexique; huit (8) d'entre elles ont été retenues pour mise à exécution préalablement à l'élaboration de plans d'investissements spécifiques. Il s'agit d'investissements dans l'écotourisme, des bassins aquacoles et autres;
- Une mission consultative a été effectuée dans le but d'améliorer quatre itinéraires de randonnées du Chemin binational de randonnée de montagne; cette mission a livré plusieurs produits dont: i) une base de diagnostic sur la méthodologie relative à l'éventail des possibilités offertes aux visiteurs des aires protégées; ii) une proposition de schéma d'infrastructure; iii) une proposition d'entretien des infrastructures; et iv) les besoins globaux en matière de budget et d'investissement; et
- Une réunion d'échange d'expériences entre les voyageurs ayant l'expérience des volcans et des communautés Tacaná a eu lieu sur le versant guatémaltèque.

**Produit 3: Le cadre technique et juridique de l'aménagement intégré de la région du volcan de Tacaná a été mis à jour**

- Une étude technique sur le reclassement du volcan Tacaná au Guatemala, devant être menée en étroite coordination avec la CONAP, est achevée. Toutefois, le cône du volcan avait été initialement classé «zone d'exclusion permanente» où aucune intervention n'était permise, cependant la CONAP a récemment approuvé un autre «cadre territorial» (juridictionnel), si bien que cette étude devra être révisée afin de l'intégrer dans ce nouveau cadre; et

- Plusieurs ateliers ont été organisés dont le thème central était celui des aspects techniques et normatifs de la conservation et de la gestion des ressources naturelles dans les aires protégées.

**Produit 4: Les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala-Mexique.**

- Le contrôle et la surveillance des périmètres concernés, au travers de formations dispensées aux éco-gardes et de leur octroi d'équipement, sont terminés;
- Deux (2) études de suivi de référence et biologique (plantes et oiseaux) ont été menées à bien; et
- Des activités en coopération bilatérale et internationale destinées à échanger des connaissances et expertises entre les acteurs ont été effectuées.

En résumé, toutes les activités du projet ont été menées à bonne fin ou devraient l'être d'ici à la fin de 2017. Le projet pourra soumettre le rapport final ainsi que l'état financier audité avant la 51<sup>e</sup> session du Comité. Dans ce cas, et si ces rapports sont jugés satisfaisants, le Comité pourra déclarer ce projet achevé.

**(22) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	387 511
Budget de l'OIBT:		\$EU	310 576
Gouvernement du Japon:	\$EU	310 576	
Gouvernement de Fidji		\$EU	76 935
Agence d'exécution:	Département des forêts, Ministère des pêches et des forêts, République de Fidji		
Période d'approbation:	Automne 2013		
Date de lancement et durée:	Octobre 2015 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé à l'automne 2013 et son financement a été attribué lors de la 49<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2013. L'accord de projet régissant l'exécution de ce projet a été parachevé en juin 2015. Après avoir conclu toutes les dispositions administratives, y compris un plan annuel de ses opérations, le projet est entré en phase opérationnelle en octobre 2015.

Les zones humides côtières et les mangroves du delta du Rewa (35 238 ha) de Fidji représentent sans aucun doute une importante ressource marine et terrestre pour les populations de cette région, mais de manière plus importante encore, ces forêts protègent l'ensemble de l'écosystème côtier qui s'étend aux plaines adjacentes. Cependant, ces zones humides ont pâti de pressions sociales et économiques. L'extractivisme outrancier appliqué aux ressources a entraîné une réduction de la superficie du couvert et la perte d'habitats ainsi qu'un affaiblissement des moyens d'existence des populations. Afin de traiter ce problème, le projet a été conçu pour contribuer à la gestion durable des zones humides côtières et des mangroves dans le delta du Rewa, tout en améliorant les moyens d'existence des populations riveraines. De manière spécifique, le projet propose la restauration et la gestion d'au moins 3 381 hectares en tant que station de démonstration; la formation de 17 collectivités impliquées visant leur conscientisation à l'importance des zones humides et au développement de moyens d'existence autres destinés à réduire leur dépendance économique excessive à l'égard de la végétation côtière et de la mangrove des zones humides. La communauté ciblée se situe dans la Tikina de Bau, Tailevu, une zone densément peuplée dans le delta du Rewa. Les produits attendus de ce projet sont la synthèse des problèmes essentiels qui se posent dans les zones humides côtières et les mangroves et la formulation d'un cadre de politiques publiques pertinent. En outre, il est prévu que les populations ciblées adoptent des moyens d'existence de substitution qui permettront de réduire la pression extractiviste sur les ressources côtières et les mangroves des zones humides.

Depuis la 50<sup>e</sup> session du Comité, les principales avancées du projet sont les suivantes:

- Organisation d'ateliers communautaires sur l'importance des zones humides et des mangroves des littoraux à Narocake du 20 au 24 mars 2017. Des ateliers de formation destinés à aider les communautés locales à adopter et à mettre en œuvre les options identifiées pour leurs moyens d'existence ont été menés dans quatre villages de la province de Tailevu avec la création de pépinières villageoises. La formation destinée à 2 villages Rewa devrait être terminée d'ici à la fin de 2017;
- Les savoirs traditionnels et les ensembles de savoir-faire documentés nécessaires pour la récolte et la préservation de sources de nourriture/bois provenant des écosystèmes côtiers, de zone humide et de mangrove ont été recueillis. L'élaboration de lignes directrices techniques pour la restauration et la gestion de la mangrove est en cours avec le partenaire collaborateur, la Communauté Sud-Pacifique;
- Le coordinateur du projet a participé à la Conférence internationale sur la pérennisation des écosystèmes de la mangrove à Bali (Indonésie) du 18 au 21 avril 2017. Les travaux exécutés dans le cadre de ce projet de l'OIBT y ont été communiqués dans le cadre d'une présentation par affiches;
- Le Ministère a célébré le 21 mars 2017 la *Journée internationale des forêts* dont le thème était «Forêts et Énergie». Un article sur le projet de l'OIBT a été publié dans le journal local *Fiji Sun* en vue d'y sensibiliser le grand public; et
- Le Gouvernement a augmenté le budget de fonctionnement du projet de 15 000 FJ\$ pour le nouvel exercice (août 2017 à juillet 2018). Cette somme a servi à combler la réduction du budget de l'OIBT.

Le projet est confronté à des défis sur le plan de la problématique du régime foncier, notamment durant la phase de plantation. Cette question est chronophage pour l'équipe du projet, mais elle se résout par des réunions au cours desquelles les villageois se mettent mutuellement d'accord sur la zone à planter à des fins de réhabilitation et de restauration.

**(23) PD 710/13 Rev.1 (F) Promotion de la conservation d'essences indigènes nobles sélectionnées de Sumatra (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	620 209
Budget de l'OIBT:		\$EU	479 976
Gouvernement du Japon:	\$EU	479 976	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	140 233

Agence d'exécution: Institut de recherche forestière, Agence de recherche-développement forestiers (FORDA), Ministère indonésien des forêts

Période d'approbation: Automne 2013

Date de lancement et durée: Janvier 2015 / 48 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2013 et il a été financé à la 49<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2013. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juillet 2014. À l'issue des démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet, dont un Plan annuel d'opérations détaillé, le projet a débuté en janvier 2015.

Sumatra est la plus grande île d'Indonésie, qui possède une abondante diversité biologique, dont de nombreuses espèces végétales indigènes. Au nombre des espèces indigènes nobles de l'île, on retiendra l'if de Sumatra (*Taxus sumatrana*), et le merbau de Sumatra (*Intsia palembanica*). Cependant, la surexploitation, l'infiltration des biotopes par les populations et les activités illégales ont été telles que de nombreuses espèces de grande valeur sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les essences nobles à forte valeur marchande que sont le merbau de Sumatra, le kulim, l'andalas et le giam ont été surexploitées lors d'abattages menés illicitement au cours des dernières décennies. Les espèces produisant des PFNL font elles aussi l'objet de prélèvements illicites, cependant que par le caractère endémique et relativement limité de sa répartition, et la petite taille de sa population, *Taxus sumatrana* est menacée d'extinction par

l'empiétement sur son habitat, les perturbations dont souffre sa population et l'exploitation forestière illégale qui vise cette essence.

L'objectif d'ensemble de ce projet est de concourir à la gestion durable des essences indigènes nobles de Sumatra. Son objectif spécifique est de mieux assurer leur conservation grâce à la relance du programme actuel de conservation et la mise en place de systèmes de contrôle des récoltes et une régénération des essences concernées. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: 1) la conservation accélérée des espèces indigènes nobles qui ont été sélectionnées; 2) le contrôle des prélèvements forestiers opérés sur ces espèces est facilité; et 3) la capacité de régénération de ces essences est améliorée. Les avantages attendus comprennent des données et des informations actualisées sur la répartition, l'état de conservation et de protection, et la régénération des essences indigènes nobles retenues dans ce projet, ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques des populations tributaires des forêts.

Depuis la cinquantième session du Comité en novembre 2015, les principales avancées du projet sont les suivantes:

- Le recueil et de la mise à jour des données et informations sur la répartition, la population et la situation de la conservation des espèces sélectionnées sont en cours. Les données recueillies comportent: 1) des informations biologiques: nombre d'arbres cibles (vigueur de la population), structure des peuplements (semis, gaulis, perchis et arbre), taille des arbres, association des espèces, état de régénération, etc.; et 2) informations écologiques: localisation (au niveau administratif, géologique et zone forestière), micro-climat, type de sol et acidité du sol au moment de l'observation;
- L'observation de la diversité génétique et de la vulnérabilité des espèces sélectionnées est en cours. L'ADN de trois espèces (andalas, kulim et taxus) a été extrait et est prêt à être soumis aux étapes suivantes de l'analyse. L'ADN de 45 échantillons d'andalas, de 74 pour le kulim, de 64 pour le taxus et de 41 pour le giam (total global de 214 échantillons) a été analysé dans le Centre de biotechnologie forestière et d'amélioration des arbres (CFBTI) à Yogyakarta;
- L'analyse des potentialités économiques et d'exploitation, et le prélèvement de substances chimiques sur *Taxus sumatrana* ont été effectués. Une affiche et un article sur l'extraction et la phytochimie de *T. sumatrana* ont été présentés lors de la Conférence internationale conjointe IUFRO-INAFOR qui s'est déroulée du 24 au 27 juillet 2017 à Yogyakarta;
- La prospection de potentielles sources de semence pour les espèces sélectionnées est en cours. Pour les besoins de la certification d'une source de semence, deux espèces chacune issues de leur habitat respectif ont été sélectionnées pour être assignées à la certification. Il s'agit de kulim (*Schorodocarpus borneensis*) dans la Forêt traditionnelle d'Imbo Mutui dans la Régence de Kampar, Province de Riau, et de giam (*Cotylelobium melanoxyton*) de la Forêt traditionnelle de Guguk dans la province de Merangi, province de Jambi; et
- Des sauvageons et autre matériel végétal sont cultivés dans les pépinières. Les sauvageons et graines de taxus récoltés sont cultivés dans la FRI du Nord Sumatra; ceux de merbau Sumatra sont cultivés dans la FRI dans le Sud-Sumatra et dans la FRI de Kuok; et ceux de kulim, giam et andalas sont cultivés dans la FRI de Kuok.

**(24) PD 721/13 Rev.3 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	697 635,50
Budget de l'OIBT:		\$EU	440 873,00
Gouvernement du Japon:	\$EU	440 873,00	
CALMECAC:		\$EU	256 762,50
Agence d'exécution:	<i>Fundación Para El Desarrollo Integral Del Hombre Y Su Entorno (CALMECAC)</i>		
Période d'approbation:	Rev.2: approuvée au printemps 2014 Rev.3: approuvée au printemps 2016		
Date de lancement et durée:	Octobre 2017 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de du printemps 2014, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016, puis décaissé par le donateur au début de 2017, une fois que la question de la défaillance financière a été résolue. L'accord d'exécution du projet a été signé et finalisé en septembre 2017 et l'Agence d'exécution vient juste de terminer de soumettre l'ensemble des pièces requises qui conditionnent le démarrage de la mise en œuvre du projet au moment de la préparation du présent document.

Le Guatemala a pris la même pente de déforestation accélérée et de dégradation des forêts que d'autres pays du monde tropical, ce qui entraîne des risques, des impacts et des catastrophes naturelles. Ces problèmes ont été aggravés par le changement climatique et la paupérisation, qui sont répandus dans toute la région, et qui aggravent la vulnérabilité du pays aux phénomènes naturels. Le pays compte cependant encore de vastes massifs forestiers, dont beaucoup sont traditionnellement gérés par des collectivités autochtones; le Guatemala présente actuellement la plus forte densité de collectivités autochtones en Amérique centrale. Le département de Quiché représente quant à lui 7 pour cent du couvert forestier national. Cependant, ces forêts sont menacées par un regain récent de la pression démographique, qui s'accompagne d'un développement agro-industriel. Il devient par conséquent urgent de déployer des efforts afin d'éviter la perte des ressources forestières et de mettre en œuvre des modes de développement intégrés nouveaux pour les communautés riveraines.

Dans le but de freiner le rythme du déboisement et de suspendre la dégradation des forêts, l'INAB et le CALMECAC cherchent à mettre au point un système de planification forestière pérenne et à instaurer des mécanismes financiers inspirés de la gestion et de la conservation des ressources et des services environnementaux du département de Quiché, qui peuvent aussi servir de mesure d'adaptation au changement climatique.

En tant que tel, ce projet vise à améliorer les compétences de gestion durable des forêts d'organisations forestières communautaires locales dans la municipalité de Nebaj du département de Quiché, en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin versant du Xaclbal. Les principaux produits escomptés de ce projet sont les suivants: 1) un document d'avant-projet élaboré pour les forêts communautaires; 2) un accord sur les pratiques de gestion forestière optimales destiné aux forêts communautaires et visant à freiner le déboisement et la dégradation des forêts est conclu; et 3) des plans de gestion durable des forêts sont élaborés et mis en œuvre pour assurer la conservation des forêts communautaires dans la municipalité de Nebaj dans le Quiché. Il s'agit d'une proposition novatrice, car elle relie les différents secteurs et crée entre eux une dynamique sociale pour le développement de nouveaux modèles de gestion participative des ressources naturelles, à travers des systèmes de gestion des forêts et de conservation durables qui contribueront à l'élaboration de mécanismes de partage des avantages au niveau local dans le cadre de l'initiative REDD (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation).

**(25) PD 725/13 Rev.2 (F) Réhabilitation des terres forestières dégradées de la forêt classée d'Ahua par les femmes de l'association «Malebi» en compensation des ressources forestières prélevées pour les besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu) (Côte d'Ivoire)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	216 162
Budget de l'OIBT:		\$EU	149 408
Gouvernement du Japon:	\$EU	46 504	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	102 904	
MALEBI / Gov't de la Côte d'Ivoire (en nature):		\$EU	66 754

Agence d'exécution: Association MALEBI

Période d'approbation: Printemps 2014

Date de lancement et durée: Janvier 2016 / 24 mois

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2014 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 50<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2014, grâce à la généreuse contribution des gouvernements du Japon et des États-Unis. L'accord régissant l'exécution de ce projet a été signé le 28 décembre 2015 au terme de neuf mois de procédures administratives en Côte d'Ivoire. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a été effectué le 7 janvier 2016 pour lancer l'exécution du projet. La contribution budgétaire de l'OIBT à ce projet a été réduite de 149 408,00 \$EU à 141 396,00 \$EU [en application de la Décision 6(LII) adoptée lors de la 52<sup>e</sup> session du Conseil et des exigences en découlant], sachant qu'il a été impacté par la défaillance financière.

Ce projet vise à contribuer à l'augmentation du couvert de la réserve forestière Ahua grâce à la participation des communautés locales qui entourent la forêt. Il vise spécifiquement à mettre en œuvre la réhabilitation progressive de la Réserve forestière d'Ahua avec des femmes membres de l'Association Malebi, afin de compenser le bois qu'elles y prélèvent pour alimenter en matière première leur production de charbon de bois.

Depuis la cinquantième session du Comité, selon le plus récent rapport d'activité du projet et d'après les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux de ce projet peut se résumer principalement comme suit:

- Un total de 70 personnes (dont deux tiers de femmes) a reçu des formations de la part d'experts de la SODEFOR sur les techniques de création et de gestion d'une pépinière de production de plants forestiers, dans les villages de Sokoradjan et Koffikro (district de Dimbokro);
- Un total de 128 personnes (dont deux tiers de femmes) a été formé par des experts de la SODEFOR aux techniques de création, de conduite et de protection des plantations forestières, dans le village de Troumabo (district de Dimbokro);
- Suite aux séances de formation susdites, deux pépinières ont été créées et sont gérées dans les villages de Sokoradjan et de Koffikro, près du fleuve N'zi, où 29 400 plants ont été produits pour la réhabilitation des terres forestières dégradées des forêts classées d'Ahua;
- Environ 50 ha de plantations ont été aménagés par l'Association MALEBI, avec la participation des populations riveraines, en vue du rétablissement progressif de la forêt classée d'Ahua, en utilisant les essences suivantes: *Tectona grandis*, *Triplochiton scleroxylon* et *Cassia siamea*. Ces essences ont été associées à des cultures vivrières (maïs, yam, manioc, aubergine, etc.)

**(26) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	561 022
Budget de l'OIBT:		\$EU	484 792
Gouvernement du Japon:	\$EU	484 792	
Gouvernement du Cambodge		\$EU	76 230
Agence d'exécution:	Administration forestière, Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches		
Période d'approbation:	Automne 2014		
Date de lancement et durée:	Septembre 2015 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle d'automne 2014 des projets et il a été financé à la 50<sup>e</sup> session du CIBT en novembre 2014. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juillet 2014. Une cérémonie de lancement du projet a eu lieu le 23 juillet 2015, avec la participation des principales parties prenantes à la REDD+ dans le pays. À l'issue des démarches administratives requises, dont les Plans annuels d'opérations détaillés et la nomination du personnel du projet, le projet a entamé ses opérations en septembre 2015.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion pérenne des ressources forestières dans la province de Kampong Thom en freinant le déboisement et la dégradation des forêts. Son objectif spécifique est d'institutionnaliser les activités relevant de la REDD+ en vue de freiner le déboisement et la dégradation de la forêt de Tomring en province de Kampong Thom. Le projet traitera le problème central qui tient au caractère limité de la capacité institutionnelle à favoriser les activités REDD+ en soutien à la gestion durable des forêts dans la province de Kampong Thom. Le projet prévoit de faire progresser les programmes REDD+ au Cambodge en capitalisant les expériences des activités REDD+ en cours, en vue de standardiser les procédures devant se conformer, de manière efficace et efficiente, aux spécifications techniques des normes juridictionnelles REDD+ permettant d'atténuer les facteurs de déboisement et de dégradation de la forêt de Tomring dans la province de Kampong Thom. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) intelligence et connaissance de la REDD+ améliorées chez les acteurs concernés; ii) programme de recherche sur la REDD+ dans la forêt de Tomring en province de Kampong Thom élaboré et mis en œuvre; iii) lignes directrices et programmes de formation relatifs à la REDD+ renforcés pour une conception et une mise en œuvre effectives des activités REDD+.

Depuis la cinquantième session du Comité, les principales avancées du projet sont les suivantes:

- Un spécialiste M&E a été recruté au titre de l'équipe de gestion du projet afin d'améliorer la compréhension de la REDD+ et les connaissances connexes chez les acteurs du projet. La collaboration avec les groupes forestiers des communautés locales en vue d'identifier de potentiels sites de plantation est en cours;
- La 3<sup>e</sup> réunion du Comité technique du projet s'est tenue le 9 février 2017 à l'Institut de recherche-développement sur les forêts et la faune (IRD). Il a revu en interne la mise en œuvre des activités du projet et a formulé plusieurs préconisations, y compris sur la conduite d'un suivi régulier du projet en interne sur la base d'indicateurs mesurables;
- Les travaux de recherche sur la REDD+ dans la Forêt de Tumring dans la province de Kampong Thom est en cours et a donné lieu à l'engagement d'un consultant en vue de déterminer un niveau d'émissions de référence par défaut au niveau provincial pour la province de Kampong Thom;
- En vue d'améliorer les moyens d'existence des communautés cibles, la production et la distribution de plants d'espèces arborées à croissance rapide ont été initiées. L'équipe du projet a collaboré avec le Triage forestier de l'Administration forestière de Tumring sur la production de plants dans le cadre d'une pépinière située à environ 8 kms de la ville de Tumring, avec la capacité de produire environ 50 000 plants par an; et
- La 2<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du projet a été organisée le 15 août 2017 avec un atelier sur la REDD+. Lors de cet atelier, des représentants du Groupe de travail national sur la REDD+ et des projets REDD+ déployés dans les Monts Oddar Meanchey, Seima et Southern Cardamom ainsi que des experts du PNUD et de la JICA ont partagé leurs expériences en matière de promotion de la REDD+ dans le pays. Ses préconisations recommandent que l'équipe du projet redouble d'efforts

pour synergiser l'exécution des activités du projet avec les lignes directrices techniques existantes qui ont été élaborées dans le cadre d'autres projets/initiatives REDD+ dans le pays.

**(27) PD 741/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	988 886
Budget de l'OIBT:		\$EU	437 478
Gouvernement du Japon:	\$EU	437 478	
AIDER:		\$EU	551 408

Agence d'exécution: *Asociacion Para La Investigacion Y Desarrollo Integral (AIDER)*

Période d'approbation: Rev.2: approuvée à l'automne 2014  
Rev.3: approuvée au printemps 2016

Date de lancement et durée: Mai 2017 / 30 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2014, par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016. Le texte de l'accord régissant l'exécution du projet a été finalisé en avril 2017 après le décaissement des fonds du projet par le donateur, suite à la résolution de la défaillance financière. L'Agence d'exécution a terminé de soumettre en mai 2017 l'ensemble des pièces justificatives nécessaires pour autoriser le virement de la première tranche de fonds et le démarrage de la mise en œuvre du projet.

Ce projet portera sur les capacités limitées des intervenants principaux à lutter contre la dégradation des forêts tropicales xérophiles, sur la côte nord du Pérou, couvrant les 3 départements qui partagent cet écosystème: Tumbes, Piura et Lambayeque.

Le projet prévoit l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales grâce à la conservation et à l'exploitation pérenne durable des forêts tropicales sclérophylles; à cette fin, il renforcera les capacités des intervenants clés pour mettre en place des politiques de gestion pérennes des forêts sclérophylles dégradées. Les résultats escomptés comprennent: l'amélioration de la gestion au niveau de l'administration forestière régionale; la promotion de la participation active du secteur public et de la société civile au dialogue et à des espaces de concertation en vue de décisions sur la gestion régionale de la forêt; et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles à assurer la gestion communautaire de la forêt sur la côte nord.

Les activités menées durant les premiers mois de la mise en œuvre comprennent le recrutement de l'équipe du projet, l'analyse du cadre réglementant les forêts et le renforcement initial des capacités techniques et administratives. Les travaux de renforcement du système d'information sur les forêts sèches tropicales, la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation, la systématisation des expériences et la formation des communautés aux pratiques de la gestion des forêts de même que les formations des agents de vulgarisation venaient de commencer au moment de la préparation du présent rapport. Une réunion du Comité directeur du projet et une visite de suivi sur site auront lieu en décembre 2017. Le dernier rapport d'avancement soumis par l'Agence d'exécution (par le biais du système de suivi en ligne de l'OIBT) est disponible auprès du Secrétariat (en espagnol).

**(28) PD 754/14 Rev.2 (F) Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	659 131
Budget de l'OIBT:		\$EU	541 031
Gouvernement du Japon:	\$EU	541 031	
Contrepartie (ONG Ce.Sa.Re.N):		\$EU	118 100

Agence d'exécution: Organisation non gouvernementale  
Cercle pour la sauvegarde des ressources naturelles (ONG Ce.Sa.Re.N)

Période d'approbation: Printemps 2015

Date de lancement et durée: Avril 2017 / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle de projets du printemps 2015 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé lors du cycle des projets du printemps 2016, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet régissant l'exécution de ce projet a été considéré signé par l'ensemble des parties le 27 mars 2017. Le décaissement de la première tranche de fonds de l'OIBT a été opéré le 4 avril 2017 en vue de lancer la mise en œuvre du projet. La contribution budgétaire de l'OIBT relatif à ce projet n'a pas été impactée par les difficultés dues à la défaillance financière.

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par la gestion durable de 40 forêts sacrées sur ces sites, ce qui doit s'opérer par le renforcement des capacités des acteurs permettant d'améliorer les conditions de vie des populations locales. L'objectif spécifique du projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

Depuis la cinquantième session du Comité et selon le plus récent rapport d'activité du projet ainsi que les comptes rendus mensuels soumis par le biais du système de suivi en ligne du projet, les avancées de la mise en œuvre peuvent essentiellement se résumer comme suit:

- L'atelier de lancement s'est déroulé dans la ville de Ouidah (Bénin) et a réuni les principaux acteurs afin d'assurer une compréhension commune des objectifs du projet chez tous les acteurs concernés durant sa mise en œuvre. Y était également présent un délégué de l'ambassade du Japon (en qualité de pays bailleur de fonds) au Bénin;
- L'Agence d'exécution du projet a poursuivi sa campagne de sensibilisation, qui a démarré avec l'atelier de lancement susmentionné, aux rôles et à l'importance des forêts sacrées au Bénin;
- Les entités locales (associations, coopératives, ONG locales) ont été identifiées en vue de participer à l'exécution de certaines des activités dans la zone couverte par ce projet;
- Le véhicule, les motos et autres équipements et matériaux nécessaires à la mise en œuvre du projet ont été achetés après que le Secrétariat de l'OIBT a confirmé sa non-objection; et
- Le Comité local de gestion de chacune des forêts sacrées a été mis en place pour les besoins d'apporter un appui à l'Agence d'exécution en vue de la mise en œuvre des activités de terrain sur les sites Ramsar 1017 et 1018 au Bénin.

## B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

### (1) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 1

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	153 900
Budget de l'OIBT:		\$EU	140 000
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000	
Gouvernement de la Corée:		40 000	
Gouvernement du Myanmar:		\$EU	13 900

Agence d'exécution: Département des forêts, Ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, Gouvernement du Myanmar

Période d'approbation: Rev.1 approuvée à l'automne 2013  
Rev.2 approuvée au printemps 2015

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase I, Étape 1 - 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière sur la recherche de la biodiversité en sa Phase I. Le projet remanié a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015. L'Étape 1 de la Phase I du projet est financée.

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une écorégion terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Toutefois, ces remarquables éléments de la biodiversité de même que la diversité culturelle du massif du Mont-Taninthayi sont fragilisés sous l'effet du braconnage, du morcellement et des empiétements pour l'agriculture, l'exploitation forestière illicite, l'installation de groupes humains dans le parc et à sa périphérie, et les conflits entre les humains et les éléphants. En outre, en raison de l'insuffisance de capacités et des ressources qui permettraient d'assurer une conservation adéquate de la biodiversité au Myanmar, celui-ci n'est pas en mesure de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans cette éco-région.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières du massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants: i) les capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi sont renforcées; et ii) des mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi sont mis en place.

L'examen du texte de l'Accord d'exécution par l'autorité juridique compétente dans le pays est en cours et devrait être terminé prochainement. La mise en œuvre du projet devrait démarrer en janvier 2018.

**(2) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	668 313
Budget de l'OIBT:		\$EU	606 313
Gouvernement du Japon:	\$EU	606 313	
Gouvernement de la PNG:		\$EU	62 000
Agence d'exécution:	Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Période d'approbation:	Rev.1 approuvée à l'automne 2014 Rev.2 approuvée à l'automne 2016 Rev.3 approuvée en mars 2017		
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2014 et l'accord régissant la mise en œuvre du projet a été examiné suite à la période de suspension par l'OIBT des versements à l'ensemble des projets de juin à décembre 2016.

Le projet représente l'un des résultats principaux du cadre d'action de l'Autorité forestière de PNG sur la foresterie et les changements climatiques (2009-2015), qui met en évidence la nécessité d'une approche multi-acteurs de la programmation de la foresterie villageoise et sociale, laquelle mobilise les propriétaires fonciers coutumiers au niveau local et renforce la capacité des institutions au niveau national. L'objectif de développement du projet est d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'amélioration des moyens d'existence des populations villageoises et leur stabilité sociale. L'objectif spécifique du projet est d'instaurer un modèle de système de cadastre foncier villageois et d'évaluation des ressources forestières qui soit au service des dispositifs de gestion forestière villageoise et sociale (dispositifs CFM), lesquels devant intégrer les paiements des services environnementaux (PSE) et la REDD+, et aider les propriétaires fonciers à mieux prendre la mesure des biens et services que dispensent les forêts. Les activités du projet seront gérées et accompagnées par l'Autorité forestière de PNG au niveau national, en collaboration avec six (6) partenaires CFM et leurs groupements pilotes de propriétaires fonciers au niveau local. Ce dispositif offre la possibilité d'être répliqué en permanence à l'avenir.

Le projet dégagera quatre produits spécifiques, à savoir: i) une amélioration des pratiques CFM aux échelons villageois, des districts et des provinces grâce à des techniques de collecte participative de données; ii) des groupements de clans participant de manière appropriée au Programme national d'aménagement du territoire (*National Land Development Program*); iii) un système de gestion des données mobilise les propriétaires fonciers dans des systèmes CFM viables (dont PSE et REDD+); et iv) des directives en matière d'orientation et planification de la CFM sont en place.

L'examen du texte de l'Accord d'exécution par l'autorité juridique compétente dans le pays est en cours et devrait être terminé prochainement. La mise en œuvre du projet devrait démarrer au début de 2018.

**(3) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase I**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	358 180
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
CDB:	\$EU	100 000	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	150 000	
FCG		\$EU	108 180

Agence d'exécution: *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (Fcg) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au printemps 2015  
Rev.3: approuvée au printemps 2017  
Rev.4: en attente d'approbation à l'automne 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des 51<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, elle a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme AE. Le document de projet a en conséquence été révisé une nouvelle fois et était en instance d'approbation par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT au moment de la préparation du présent document. Le projet révisé devrait être approuvé et l'accord d'exécution signé de manière à ce que la mise en œuvre puisse démarrer d'ici à la fin de 2017.

Le Guatemala a un couvert forestier (2010) de 3 722 595 hectares, ce qui représente 34% du territoire national. En 2006 le couvert forestier du pays était estimé à 3 868 708 hectares: ces chiffres représentent une perte nette de 146 112 hectares de forêt, ce qui équivaut à un taux net de déboisement de 1,0 % par an au niveau national (par rapport aux forêts existantes en 2006). Cette évolution est devenue si particulièrement préoccupante que le Guatemala a été identifié comme l'un des pays les plus vulnérables au monde à des événements climatiques extrêmes et autres conditions climatiques défavorables, s'ajoutant aux problèmes de déperdition de la biodiversité et de diminution du volume des biens et services forestiers.

Au cours des deux dernières décennies, le Guatemala a produit des instruments de politiques publiques en faveur de la conservation et de la gestion des forêts, et du reboisement, à travers son Programme d'incitations forestières (PINFOR) et son Programme d'incitations forestières pour petites exploitations forestières et agro-forestières en faire-valoir direct (PINPEP), en mettant au point des outils de réglementation et d'autres devant faciliter leur mise en œuvre. Cependant, malgré les progrès réalisés dans l'administration et l'exploitation durable des ressources forestières du pays, aucun de ces instruments n'a spécifiquement traité la question de la restauration des paysages forestiers par l'utilisation de l'un des outils mentionnés ci-dessus.

Le Conseil de restauration des massifs forestiers a élaboré une Carte de restauration des forêts, où un total de 3 989 465 hectares a été identifié comme zone à vocation de restauration, laquelle a été subdivisée en quatre catégories: a) aires protégées; b) forêts-galeries; c) mangroves; et d) secteurs à vocation forestière ayant des pentes de plus de 50% et une forte capacité de recharge en eau.

Ce projet donnera lieu à des actions de restauration des paysages forestiers par le biais de stations de restauration pilotes mises en place en conformité avec les *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, ces actions devant être axées sur 4 écosystèmes forestiers stratégiques donnés comme prioritaires par l'Institut national forestier (INAB) et le Conseil national des aires protégées (CONAP): forêts de brouillard, forêts sclérophylles, forêts «pins et chênes» et mangroves.

L'objectif de développement du projet est de «freiner la dégradation des forêts et d'améliorer la restauration des écosystèmes forestiers au Guatemala». Son objectif spécifique est «d'améliorer les actions de restauration des paysages forestiers par la mise en œuvre d'un mécanisme de restauration de la forêt conforme aux lignes directrices de l'OIBT avec une large participation des parties prenantes principales dans les écosystèmes stratégiques prioritaires».

**(4) PD 777/15 Rev.3 (F) Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	643 616
Budget de l'OIBT:		\$EU	515 590
Gouvernement du Japon:	\$EU	515 590	
Gouvernement de l'Indonésie:		\$EU	128 026

Agence d'exécution: Autorité du Parc national Gunung Gede Pangrango (GGPNP), Direction générale des ressources naturelles et de la conservation des écosystèmes (KSDAE), Ministère de l'environnement et des forêts (MOEF)

Période d'approbation: Rev.1 approuvée en octobre 2015  
Rev.2 approuvée en avril 2016.  
Rev.3 approuvée en mars 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2015 et l'accord de projet régissant l'exécution de ce projet a été consulté par l'Agence d'exécution compte tenu de la suspension des versements de fonds à tous les projets de l'OIBT intervenue de juin à décembre 2016.

Le projet vise à contribuer à la restauration des fonctions de conservation et de développement de la réserve de biosphère de Cibodas (CBR) dans la province de Java-Ouest de l'Indonésie, qui occupe une superficie totale de 114 779 hectares. La CBR est l'une des plus importantes réserves de biosphère de l'Indonésie au regard principalement de sa biodiversité riche et unique. Elle est également une destination touristique bien connue en raison de sa relativement bonne accessibilité et une source d'eau vitale pour la vie d'une trentaine de millions de personnes résidant dans la capitale de Jakarta et d'autres villes plus petites, ainsi que les municipalités situées autour de la réserve. La notion de base qui sous-tend la conception du projet est que la CBR ne saurait remplir ses fonctions de conservation et de développement si les massifs de sa zone centrale et les zones tampons et de transition qui l'entourent ne sont pas correctement gérés et exploités et si les montages institutionnels qui doivent assurer la bonne gestion de cette réserve ne sont pas sensiblement améliorés.

Son objectif spécifique est d'améliorer la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes dans la CBR par la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique intégré grâce à la réalisation de trois produits, à savoir: i) la menace sur la biodiversité dans la zone centrale est réduite de manière significative; ii) des pratiques optimales d'occupation des sols dans la zone tampon de la CBR et ses zones de transition sont concrètement illustrées et favorisées; et iii) les montages institutionnels de la gestion de la CBR sont améliorés.

L'examen du texte de l'Accord d'exécution par le Ministère de l'environnement et de la foresterie est en cours et devrait se terminer prochainement. La mise en œuvre du projet devrait démarrer au début de 2018.

### C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

**(1) PD 690/13 Rev.4 (F) Bambous pour la vie: solution pour la reconstitution des massifs forestiers dégradés et du développement rural pérenne en Amazonie péruvienne (Pérou)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	1 010 737
Budget de l'OIBT:	\$EU	601 037
PERUBAMBU	\$EU	309 700
Autorités régionales et locales	\$EU	100 000

Agence d'exécution: Association péruvienne du bambou (PERUBAMBU)

Période d'approbation: Printemps 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. Ce projet a été réactivé en avril 2016 afin d'éviter qu'il ne soit déclaré caduc à l'issue de la période de validité de 20 mois.

Cette proposition a été élaborée en réponse à une demande de responsables, de collectivités territoriales et de bénéficiaires des régions San Martin et Amazonas après la mise en œuvre réussie du projet PD 428/06 Rev.1 (F); elle a aussi été suscitée par la manifestation d'intérêt émanant de nombreux organismes communautaires de populations autochtones et d'autres acteurs locaux, en particulier les groupes autochtones et les colons vivant dans la pauvreté. Au cours de la phase finale de ce projet, ces populations ont pris conscience des qualités et des avantages offerts par le bambou, mais elles ont besoin d'un soutien technique spécialisé pour se lancer dans la gestion des forêts naturelles ou en poursuivre la pratique; un appui technique leur est aussi nécessaire dans la réhabilitation et la restauration des terres déboisées et des écosystèmes par des plantations de bambou dans des dispositifs agro-forestiers et pour assurer la valorisation des cannes de bambou, en vue de consolider l'exploitation du bambou comme voie possible de développement socio-économique pérenne dans ces départements et leurs secteurs d'influence.

De manière générale, le projet envisage de freiner la dégradation des bamboueraies tropicales et d'améliorer les niveaux de vie des populations riveraines pauvres dans la région forestière du nord du Pérou, par la restauration des forêts dégradées et la valorisation des bamboueraies naturelles en les plaçant en gestion durable, et de former les exploitants du bambou au développement de filières de production, de manière à permettre une amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales des populations vivant dans la pauvreté dans la zone touchée par le projet.

**(2) PD 712/13 Rev.2 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	843 364
Budget de l'OIBT:	\$EU	498 154
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	52 200
Sinarmas Forestry & Partners	\$EU	293 010

Agence d'exécution:	Centre de recherche-développement sur la conservation et la réhabilitation, Agence de recherche-développement forestiers (FPRDA), Ministère des forêts
Période d'approbation:	Printemps 2014
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette réserve de biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace. Les produits attendus sont les suivants: i) un cadre de planification amélioré de la GSK-BR; ii) des capacités institutionnelles à gérer la GSK-BR sur un mode pérenne renforcées; et iii) des partenariats promus entre les principales parties prenantes en matière de gestion opérationnelle de la GSK-BR. Toutes les activités prévues, y compris l'élaboration d'un plan de gestion intégré, seront mises en œuvre conjointement par les institutions locales et les parties prenantes, le Ministère des forêts, la province de Riau, l'entreprise *Sinarmas Forestry and Partners* ainsi que les communautés locales et les institutions locales de recherche-développement.

**(3) PD 713/13 Rev.2 (F) Opérationnalisation de la politique de gestion durable du bois de santal par une amélioration des moyens d'existence et la participation accrue des populations riveraines (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	692 955,20
Budget de l'OIBT:	\$EU	592 155,20
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	100 800,00

Agence d'exécution:	Direction générale de l'exploitation forestière du Ministère des Forêts en collaboration avec les services forestiers de la province de East Nusa Tenggara
Période d'approbation:	Printemps 2014
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois

Au vu des difficultés que pose le renforcement de conditions propices à l'exploitation pérenne du bois de santal dans l'est de la province indonésienne de Nusa Tenggara, le projet vise à renforcer le cadre réglementaire devant régir cette exploitation en visant à assurer la participation pleine et effective des collectivités riveraines à l'entretien des ressources de bois de santal. Plus spécifiquement, le projet doit promouvoir la participation effective des communautés locales à l'aménagement et à la gestion de plantations de bois de santal sur des terres privées ou de collectivités dans la province de Nusa Tenggara Est. Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: 1) la mise en œuvre efficace d'une nouvelle politique de gestion durable des ressources en bois de santal par une participation accrue des collectivités riveraines; 2) l'amélioration de la capacité des collectivités riveraines à fournir des plants et à mettre en œuvre des techniques de plantation; et 3) l'élaboration d'un programme à long terme sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de Nusa Tenggara, en Indonésie. Pour obtenir ces produits, les activités suivantes ont été inscrites à ce projet: une plus large diffusion de la réglementation récemment adoptée; la révision des procédures existantes en vue d'une exploitation rentable et pérenne du bois de santal; l'installation de plantations modèles de santal; l'organisation de formations destinées à renforcer les capacités à aménager des pépinières et des plantations de santal en usant de techniques idoines; et

l'élaboration d'un programme à long terme et de plans d'action sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de la province de Nusa Tenggara.

**(4) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation de la biodiversité transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar Phase I, Étape 2**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	487 762
Budget de l'OIBT:	\$EU	459 962
Gouvernement du Myanmar:		27 800
	\$EU	

Agence d'exécution: Département des forêts, Ministère de la conservation environnementale et de la foresterie, Gouvernement du Myanmar

Période d'approbation: Rev.1 approuvée à l'automne 2013  
Rev.2 approuvée au printemps 2015

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase I, Étape 2 - 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière sur la recherche en matière de biodiversité en sa Phase I. Le projet remanié a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015. L'Étape 2 de la phase I du projet est en attente de financement.

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une écorégion terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord, et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère au monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Toutefois, en raison de l'insuffisance de capacités et de ressources permettant une conservation adéquate de la biodiversité au Myanmar, celui-ci n'est pas en mesure de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans cette éco-région.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières dans le massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants: i) le renforcement des capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi; ii) la mise en place de mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi; et iii) le renforcement de la participation des parties prenantes locales et celui des moyens d'existence des populations riveraines tributaires de la forêt dans les zones transfrontalières de conservation de la biodiversité. Au plan national, le projet contribuera à l'instauration de programmes de conservation de la biodiversité transfrontalière et aux activités connexes susceptibles de recevoir un accompagnement dans le massif du Taninthayi entre le Myanmar et la Thaïlande.

**(5) PD 735/14 Rev.2 (F) Renforcement des partenariats en vue de la restauration des forêts de tourbière à Sumatra (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 518 084

Budget de l'OIBT: \$EU 453 684

Gouvernement du Indonesia : \$EU 64 400

Agence d'exécution: Centre de recherche régional de Sumatra méridional

Période d'approbation: Automne 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Les forêts de tourbière de Sumatra et du Kalimantan en Indonésie, estimées occuper près de 13 millions d'hectares, constituent un écosystème forestier très important, car ces forêts emmagasinent de grandes quantités de carbone dans la matière organique de leur sol. Cependant, ces écosystèmes importants ont été réduits par la déforestation, la dégradation, le drainage et leur reconversion en terres agricoles, ainsi que par les incendies de forêt et des activités anthropiques. Au regard de l'importance d'une pérennisation des forêts de tourbière, ce projet a été conçu afin d'aider à instaurer un mode de gestion et de conservation durable de ce type de forêt à Sumatra en mobilisant les populations riveraines et les entreprises privées entretenant des activités dans ces forêts. L'objectif spécifique de ce projet est de faciliter la restauration et la réhabilitation des forêts de tourbière à Sumatra par le renforcement des capacités des parties prenantes principales, l'application large de techniques améliorées, et de meilleures politiques en faveur de la restauration des forêts de tourbière. Les activités du projet comprennent la sensibilisation du public, le renforcement des capacités des acteurs clés à assurer la restauration-réhabilitation et la gestion durable des forêts de tourbière, et la résolution des conflits existant entre autorités publiques dans la gestion des tourbières. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) la restauration et la réhabilitation des forêts de tourbière dégradées et déboisées de Sumatra ont progressé; ii) des dispositifs viables d'accélération de la restauration et de la réhabilitation de ces espaces ont été élaborés; et iii) des initiatives généralisées de restauration et de réhabilitation ont été encouragées.

**(6) PD 736/14 Rev.1 (F) Renforcement de la conservation de bois de rose indonésien (*Dalbergia* spp.) et pérennisation de sa production (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	494 545
Budget de l'OIBT:	\$EU	414 792
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	79 753

Agence d'exécution: Centre de recherche sur la biotechnologie forestière et l'amélioration des arbres (CFBTI)

Période d'approbation: Printemps 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Au moins 10 espèces de *Dalbergia* sont naturellement présentes en Indonésie sous le nom vernaculaire «palissandre d'Indonésie» et leur taille varie de l'arbuste au grand arbre à bois d'oeuvre. Il existe un certain nombre d'essences à bois d'oeuvre bien connues dont *Dalbergia latifolia* (dont le nom vernaculaire est *sonokeling*) et *Dalbergia sisso* (dont le nom vernaculaire est *sonobritz*). Les problèmes que connaît cette essence en Indonésie sont l'appauvrissement et la diminution rapide de sa population naturelle. Empiètement de l'habitat, surexploitation et croissance lente freinent les progrès de la réimplantation de l'espèce. En outre, la conservation des ressources génétiques végétales de l'espèce au sein de ce genre n'est pas opérée de façon rigoureuse, les chiffres de sa population naturelle ne sont pas mis à jour et il n'existe que des études très limitées sur l'état de cette population. L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la conservation des ressources phytogénétiques et à la gestion durable des espèces de palissandre d'Indonésie (*Dalbergia* spp). L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la conservation des ressources génétiques, permettre la réimplantation du palissandre d'Indonésie et restaurer sa contribution à l'économie. Les activités de ce projet comprennent création de quatre zones de conservation ex-situ et l'élaboration de lignes directrices pour sa conservation et sa gestion durable. Les produits attendus sont les suivants: i) les informations et données sur les populations et la conservation naturelle de *Dalbergia* spp sont mises à jour et améliorées; et ii) la réimplantation des variétés de palissandre d'Indonésie sélectionnées a été accélérée.

**(7) PD 739/14 Rev.1 (F) Entamer la conservation de l'ébène de Macassar (*Diospyros Celebica Bakh*) en mobilisant les acteurs locaux dans le Sulawesi (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	515 540
Budget de l'OIBT:	\$EU	402 550
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	112 990

Agence d'exécution: Institut de recherche forestière de Macassar (MFRI), Agence de recherche-développement, Ministère indonésien des forêts

Période d'approbation: Printemps 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

L'ébène de Macassar ou «ébène Célèbes» (*Diospyros celebica* Bakh.) est l'un des bois les plus précieux et recherchés d'Indonésie, dont l'aire naturelle se situe sur l'île de Sulawesi (Célèbes). Cette essence a cependant subi une grave dégradation, principalement sous l'effet de la surexploitation dont elle a été l'objet à l'époque de l'exploitation forestière intensive menée dans cette région, mais aussi en raison de l'absence d'efforts pour la préserver après le passage des coupes, ce qui fait mettre en doute sa pérennité. Affrontant ce défi, ce projet vise à contribuer à la gestion durable de cette ébène. L'objectif spécifique du projet est de mettre en route des efforts de conservation de l'espèce avec la participation active des acteurs locaux. Techniquement, l'amélioration des peuplements multi-étages destinée à augmenter leur productivité

et à assurer la conservation sera mise en œuvre par des plantations d'enrichissement utilisant des plants d'ébène naturelle de qualité supérieure prélevés dans des peuplements sélectionnés à Sulawesi. Les interventions sylvicoles comprendront des plantations intercalaires d'essences commensales devant faciliter la croissance des plants d'ébène. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) les programmes de conservation génétique de l'ébène de Macassar sont améliorés; ii) des plantations d'ébène de Macassar ont été aménagées avec la participation de parties prenantes locales; iii) une participation accrue des populations riveraines aux travaux de conservation de l'ébène de Macassar; et iv) le recours privilégié à des bois de substitution de l'ébène de Macassar, qui lui sont suffisamment proches, dans les applications pratiques.

**(8) PD 776/15 Rev.2 (F) Renforcement du système de prévention et de contrôle des feux de végétation pour une gestion durable des plantations de l'ONAB (Bénin)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	564 236
Budget de l'OIBT:	\$EU	397 936
Gouvernement du Benin (ONAB):	\$EU	166 300

Agence d'exécution: Office national du bois (ONAB) – en collaboration avec la Direction générale des forêts et des ressources naturelles (DGFRN)

Période d'approbation: Printemps 2016

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2016 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Dans sa mission de reboisement et de gestion durable des plantations domaniales, l'ONAB est de plus en plus confronté aux effets néfastes des feux de végétation. Chaque année l'ONAB investit des ressources importantes dans la lutte contre les feux, mais les résultats de la gestion des feux ne sont pas à la hauteur des efforts. Le présent projet a été initié pour renforcer le système actuel de prévention et de contrôle des feux en vue de contribuer à la gestion durable des plantations.

Les trois produits attendus à l'issue de ce projet sont les suivants: i) les autorités communales et groupes cibles des populations locales sont associés à la gestion des feux; ii) un plan de gestion intégrée des feux est défini; et iii) les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées. À l'issue du projet, il est attendu que les sept communes concernées et les groupes cibles des populations riveraines soient sensibilisés et engagés dans la lutte contre les feux de végétation. Un système d'alerte et de suivi des feux sera mis en place et fonctionnel. Ce système permettra de sécuriser les plantations forestières contre les feux, de réduire les dégâts causés à ces plantations par les feux et d'améliorer les revenus des populations locales.

**(9) PD 780/15 Rev.3 (F) Reboisements pérennes en essences indigènes complétés par des moyens d'existence des femmes résilients au climat dans six collectivités rurales des districts ghanéens d'Akwapim et du Haut-Krobo**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	510 390
Budget de l'OIBT:	\$EU	403 570
Gouvernement du Ghana/AE:	\$EU	106 820

Agence d'exécution: PITRIS CONSULT, en collaboration avec l'ONG *Forests of Hope*

Période d'approbation: Printemps 2016

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2016 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet est axé sur les femmes (en termes de justice et d'égalité entre les genres) dans le monde rural; il sera exécuté dans les districts d'Akwapim Rural et du Haut-Krobo situés dans la région est du Ghana. Il doit mettre sur pied un processus participatif qui induit des pratiques optimales susceptibles de conduire à la gestion durable des forêts (GDF) dans les domaines forestiers privés hors réserve d'Akwapim Rural et Upper Krobo au Ghana.

Le but de ce projet est de faire la démonstration pratique, d'alimenter et de promouvoir sur un mode réciproque l'idée que des essences à bois d'œuvre tropical professionnellement exploitées en complantation par des groupes de femmes dans des opérations de reboisement opérées dans des espaces dégradés hors réserves (avec des systèmes de cultures vivrières appartenant aux paysans et suggérés par eux sous espèces arborées de couverture), peuvent constituer une importante contribution au reverdissement du Ghana. Les espèces arborées tropicales indigènes qui ont été retenues pour ces reboisements sont le wawa, l'ofrom, l'émiré, le mansonia, le dahoma, le bois de rose, et l'acajou d'Afrique de l'Ouest. Ce projet doit contribuer à optimiser l'économie rurale en combattant la pauvreté dans un certain nombre de collectivités locales qui seront associées à son exécution.

**(10) PD 802/15 Rev.2 (F) Renforcement de la capacité des communautés villageoises riveraines en matière de restauration, de gestion et de gouvernance des forêts classées de Founou et de Wani dans le cercle de Macina, région de Ségou (Mali)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	614 814
Budget de l'OIBT:	\$EU	486 586
Agence d'exécution:	\$EU	128 228

Agence d'exécution: Association pour le Développement et l'auto-gouvernance au Mali (ADAM), en collaboration avec la Direction des eaux et forêts (DEF)

Période d'approbation: Printemps 2016

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Mali est un vaste pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'ouest. Il couvre une superficie de 1 241 138 km<sup>2</sup> dont près de 60 pour cent appartiennent à la zone désertique. Le secteur forestier malien est marqué par une dégradation continue des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier à cause de la précarité climatique du pays, de la baisse de la productivité et de la production des formations forestières, de l'augmentation constante de la demande en produits ligneux, notamment en bois-énergie, conséquence de l'explosion démographique, de la paupérisation continue des populations, de l'instabilité du cadre institutionnel de gestion des ressources et de l'évolution des textes législatifs. L'adoption récente de la Politique forestière nationale (PFN) par le Gouvernement malien vise à réorganiser l'utilisation, le transport et le commerce du bois dans un nouveau cadre législatif, technique et social plus adéquat. La mise en œuvre de la politique forestière accorde une place primordiale à la société civile, aux opérateurs privés et aux ONG, afin d'assurer une gestion durable et participative des ressources forestières du pays. Les Réserves forestières de Founou et de Wani (8 720 ha) se situent sur la rive droite du fleuve Niger. Elles se caractérisent toutes deux par une dégradation continue qui s'explique par les facteurs susmentionnés.

Afin de permettre aux forêts de jouer leur rôle au regard des besoins du développement, leur restauration et leur protection s'avèrent nécessaires pour le bien-être des populations riveraines. Dans ce contexte, ce projet vise à contribuer à la gestion durable des ressources forestières des réserves forestières et à améliorer les moyens d'existence des riverains de ces forêts. Plus spécifiquement, ce projet envisage d'assurer la gestion durable des Réserves forestière de Founou et de Wani par le renforcement de la capacité de gestion des communautés villageoises riveraines à s'impliquer dans la réhabilitation, la planification, le contrôle et le suivi pérennes des réserves forestières, en vue d'améliorer leurs revenus.

Les produits attendus à l'issue du projet sont: i) une meilleure exploitation et une meilleure gestion des formations forestières des réserves forestières, afin d'assurer leurs fonctions sociale, économique et environnementale grâce aux activités de réhabilitation; et ii) des revenus tirés des forêts et une gouvernance dans l'exploitation et la gestion des réserves forestières qui sont améliorées dans le cadre du renforcement de la capacité organisationnelle, institutionnelle et technique des populations locales.

**(11) PD 812/16 Rev.2 (F) Favoriser la planification territoriale, la diversification, la restauration et la protection des massifs forestiers à l'échelon des collectivités en vue de freiner la dégradation des forêts et d'améliorer leur biodiversité et les moyens d'existence locaux (Ghana)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	476 415	
Budget de l'OIBT:	\$EU	445 715	
Gouvernement du Ghana/AE:	\$EU	30 700	(en nature)

Agence d'exécution: Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG)

Période d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet d'une durée de 36 mois a été approuvé en août 2017 par le biais de la procédure d'approbation électronique et ajouté à la liste des projets en instance de financement pour la 53<sup>e</sup> session du Conseil. Sa mise en œuvre pourrait démarrer dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seront crédités sur le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une

nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Ghana a adopté la cible 2020 pour la restauration des forêts, qui doit être atteinte en accroissant la superficie forestière et le couvert arboré par le boisement, le reboisement et le développement agro-forestier. Le but est de restaurer les biens, services et processus forestiers sur les terres forestières afin de reconstituer l'intégrité écologique et améliorer le bien-être de l'humain. Pour contribuer à cette cible et à ces buts, ce projet mettra en œuvre, à l'échelle du paysage, des programmes de planification et de restauration forestières ancrés dans les communautés.

L'objectif global est de promouvoir la planification, la restauration et la protection des paysages forestiers au niveau des communautés en vue de réduire la dégradation des forêts et d'accroître la biodiversité tout en améliorant les moyens d'existence des populations. Son objectif spécifique est de réduire la dégradation des paysages forestiers communautaires, laquelle résulte des feux de brousse et des activités de subsistance dérivées des forêts qui ont un effet destructeur, tout en élargissant les options de moyens d'existence chez les communautés locales.

Les produits escomptés à l'achèvement du projet sont les suivants: i) des programmes d'affectation des sols encourageant la restauration des forêts à l'échelle du paysage, associés à des mesures de protection, ont été introduits; ii) les programmes ciblés destinés à améliorer les affectations de sols/des moyens d'existence de substitution ont été développés; et iii) les capacités organisationnelles et techniques des communautés locales et de l'assemblée municipale leur permettant d'entreprendre une restauration des paysages et une gestion du feu de nature intégrée ont été améliorées.

**(12) PD 822/16 Rev.1 (F) Production, conservation et gestion durable des semences forestières au Bénin**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	709 848
Budget de l'OIBT:	\$EU	574 448
Gouvernement du Bénin (ONAB):	\$EU	135 400

Agence d'exécution: Office national du bois (ONAB), en collaboration avec la Direction générale des forêts et des ressources naturelles (DGFRN)

Période d'approbation: Printemps 2016

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2016 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet d'amélioration de la production, de la conservation et de la gestion des semences forestières au Bénin a été initié par l'Office national du bois, qui a pour mission principale de réhabiliter le patrimoine forestier de l'État et de restaurer le niveau de production du bois d'œuvre. Dans sa mission de reboisement, l'ONAB est confronté à la non-disponibilité de semences de qualité en quantité suffisante. Ce projet vise à assurer un approvisionnement durable en semences forestières pour satisfaire aux besoins de l'ONAB et des acteurs privés et publics du reboisement au Bénin.

La mise en œuvre de ce projet permettra de mettre en place des sources de semences forestières de qualité qui soient fiables et opérationnelles, et d'utiliser les méthodes appropriées de récolte, de traitement, de conservation et de distribution des semences forestières de meilleure qualité. Le but final est de rendre disponible du matériel de plantation performant pour les activités de reboisement essentiellement consacrées à la réhabilitation des paysages forestiers dégradés du Bénin. Les trois produits attendus à l'issue de ce projet sont les suivants : i) le système de production des semences forestières de qualité est amélioré; ii) les capacités de gestion et de conservation des semences forestières de qualité de l'ONAB sont renforcées; et iii) les capacités techniques et organisationnelles des acteurs à la base sont renforcées.

**(13) PD 824/16 Rev.1 (F) Promotion du développement et de l'exploitation durables des ressources de l'essence kemenyan (*Styrax* spp.) en y associant les acteurs locaux de la région de Toba dans la province indonésienne de Nord-Sumatra (Indonésie)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	697 954
Budget de l'OIBT:	\$EU	564 894
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	133 060

Agence d'exécution: Agence de vulgarisation et de développement des ressources humaines (EHRDA), Ministère de l'environnement et des forêts (MOEF), en collaboration avec l'Institut Aek Nauli de recherche forestière (ANFRI)

Approbation: Printemps 2016

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

L'objectif d'ensemble de ce projet consiste à œuvrer dans l'intérêt des acteurs locaux de la conservation et du développement durable du *kemenyan* (*Styrax* spp.), une espèce arborée communément cultivée dans le Nord-Sumatra pour l'encens qui en est tiré. Il présente en effet un haut potentiel pour améliorer les moyens d'existence des communautés locales dans en ayant recours à une démarche améliorée pour la conservation et la gestion de sa ressource, et à de meilleures techniques de transformation. Son objectif spécifique consiste à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie adéquate de valorisation et d'exploitation durables de la ressource en kemenyan dans la région de Toba en province de Sumatra Nord. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) le soutien des autorités locales à la valorisation et à l'exploitation du kemenyan est renforcé; ii) la participation des populations riveraines à l'exploitation de la ressource en kemenyan est favorisée; et iii) l'intérêt des populations riveraines pour le développement des plantations de kemenyan a augmenté. Le projet sera mis en œuvre de manière participative en y associant les acteurs locaux, y compris les autorités locales, les populations riveraines, les ONG, les universités et les professionnels. En vue de minimiser les risques, le soutien des autorités locales et la coopération des populations riveraines doivent être assurés dès les premiers temps de la mise en œuvre du projet.

**(14) PD 836/17 Rev.1 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	595 951
Budget de l'OIBT:	\$EU	514 651
Gouvernement du Cambodge:	\$EU	81 300

Agence d'exécution: Administration des forêts du Cambodge

Approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir la GDF et réduire la pauvreté, le Cambodge encourage activement le Programme de foresterie communautaire (CFP) afin d'assurer un accès et des droits fonciers aux communautés locales en vue d'exploiter les ressources forestières désignées de manière pérenne et efficace. Ce programme progresse toutefois mollement en raison de sa capacité opérationnelle insuffisante alors qu'une gestion de qualité des programmes forestiers qui ont été approuvés est critique pour assurer la réussite du CFP.

Le projet proposé vise à accélérer le développement de la foresterie communautaire et à accroître sa contribution aux moyens d'existence des communautés locales, de même qu'à promouvoir la GDF au Cambodge. Son objectif spécifique consiste à améliorer la capacité des communautés locales et de l'Administration forestière à mettre en œuvre le CFP avec efficacité dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri qui figurent à la fois parmi les régions les plus riches en ressources forestières et où le taux de déforestation est parallèlement le plus élevé. Les produits escomptés du projet sont: i) la capacité des communautés locales et de l'administration forestière en matière de planification de la gestion forestière est améliorée; ii) la capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée; et iii) la capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières et d'établissement des rapports connexes sur les opérations forestières déployées par les Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) individuelles est accrue.

**(15) PD 853/17 Rev.1 (F) Prévention des feux de forêt et intervention en la matière dans les forêts tropicales et les plantations forestières au Pérou**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	813 781
Budget de l'OIBT:	\$EU	441 045
Gouvernement du Pérou:	\$EU	372 736

Agence d'exécution: Service national des forêts et de la faune (SERFOR), Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI)

Approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

L'usage inadapté et illégal du feu doublé d'un déficit de sensibilisation à ses effets délétères sur l'environnement et la santé humaine provoquent des incendies de forêt majeurs, qui entraînent la disparition de vastes étendues forestières et la perturbation d'un nombre incalculable de processus naturels. Au Pérou, et notamment dans les départements de Cajamarca, Pasco, Junin et Cuzco, ce problème est d'autant plus grave dans les communautés où perdure la coutume ancestrale d'avoir recours à des pratiques du feu pour attirer la pluie ou comme technique pour éliminer les chaumes qui subsistent après les activités agricoles. Il en résulte une fréquence élevée des feux de végétation dans les forêts naturelles, d'autres formations végétales sauvages et les plantations forestières.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la conservation des écosystèmes forestiers et autre végétation sauvage qui sont menacés par les feux de forêt. Son objectif spécifique consiste à réduire la fréquence des feux de forêt en renforçant les capacités des communautés et des autorités locales en matière de prévention des feux de forêt et de réponse face à ceux-ci. Les produits escomptés du projet sont les suivants: les meilleures pratiques forestières et de gestion des résidus agricoles sont utilisées; les institutions publiques et privées gèrent efficacement la prévention des feux de forêt et les protocoles de réponse; et la population est formée aux conséquences des feux de forêt. Afin de réaliser ces produits, le projet sensibilisera les producteurs agricoles aux meilleures pratiques de gestion des résidus forestiers et agricoles, renforcera les organisations sociales et assurera la coordination entre les organismes du public et du privé. En outre, le projet travaillera en coordination avec les organismes équipés d'un système d'alerte précoce et d'information et diffusera la réglementation relevant des forêts.

**(16) PD 861/17 Rev.1 (F) Stockage du carbone dans les forêts productrices de bois au titre de critère de valeur chez les collectivités rurales de la péninsule du Yucatan (Mexique)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	748 946
Budget de l'OIBT:	\$EU	649 386
Gouvernement du Mexique:	\$EU	99 560

Agence d'exécution: Institut national de recherche sur les forêts, l'agriculture et le bétail (INIFAP)

Approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet contribuera aux connaissances scientifiques et techniques sur le stockage du carbone dans les forêts tropicales dans le sens où il représente un critère de valeur pour les communautés rurales productrices de bois. En outre, il permettra d'élargir les informations servant aux décisions du gouvernement en matière de politique de pérennisation des forêts au Mexique. Au vu de quoi, le principal objectif du projet est de développer une méthode de calcul pour chiffrer le carbone stocké dans les forêts à larges feuilles de la péninsule du Yucatán, de manière à ce que chaque communauté ait un aperçu spécifique des conditions de leurs terres, et de la valeur intrinsèque de la forêt. Il sera ainsi possible de mesurer les pertes ou gains en carbone emmagasiné, en tant que critère de validation des paiements des services écosystémiques (PSE) dans la région. De manière notable, cette région constitue le plus vaste puits de carbone dans le pays, mais elle pâtit également des taux très élevés de déforestation qui résultent des feux de forêt, d'origine anthropique essentiellement. Ce projet fonctionnera suivant une démarche participative et inclusive, eu égard aux communautés de cette région. Cela permettra en retour de valoriser les objectifs de pérennisation que partagent l'OIBT, la REDD+, le PECC et le Plan national de développement du Mexique.

**D. PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION**

- (1) PD 554/09 Rev.4 (F) Dispositif d'aménagement durable pilote pour les forêts secondaires dans le territoire de la commune de Bajo Calima dans la municipalité de Buenaventura (Colombie)
- (2) PD 748/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités et participation significative des acteurs à la gouvernance forestière afin de concourir à la gestion durable des forêts et à l'amélioration des moyens d'existence des populations tributaires des forêts au Honduras et au Guatemala
- (3) PD 762/14 Rev.2 (F) Élaboration et mise en œuvre de modes de gestion améliorée qui entretiennent et enrichissent la protection des forêts et de la biodiversité en appui à la GDF dans le cadre d'une exploitation multi-ressources dans les collectivités forestières du Guyana
- (4) PD 772/15 Rev.1 (F) Meilleure application des modèles de croissance et de productivité à la planification de la gestion forestière dans le bassin amazonien (Brésil)
- (5) PD 773/15 Rev.1 (F) Restauration et maintien des services écosystémiques dans les pâturages des tropiques humides: critères et techniques d'introduction et d'exploitation des essences indigènes (Mexique)
- (6) PD 774/15 Rev.2 (F) Mise en œuvre du plan de gestion forestière de la Réserve forestière de Chepigana, écorégion de Choco-Darién, comme solution de conservation et d'aménagement d'une aire protégée (Panama)
- (7) PD 775/15 Rev.2 (F) Gestion et restauration du paysage forestier de San Marcos au Guatemala et du Chiapas au Mexique (Guatemala et Mexique)
- (8) PD 778/15 Rev.1 (F) Gestion forestière durable, conservation de la diversité biologique et promotion des paysages en vue d'une production socio-écologique dans les territoires indigènes du micro-bassin versant de l'Uwalcox dans le secteur ouest de l'altiplano guatémaltèque (Guatemala)
- (9) PD 785/15 Rev.1 (F) Gestion phytosanitaire des plantations forestières commerciales dans les tropiques humides (Mexique)
- (10) PD 794/15 Rev.1 (F) Conservation et exploitation durable des ressources de la mangrove dans la province d'El Oro, sud de l'Équateur

**TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS**

Aucun avant-projet approuvé n'est aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a quatre (4) avant-projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que deux (2) avant-projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les avant-projets ont été regroupés en quatre catégories:

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu;
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été obtenu dans son intégralité; et
- D. Les avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2(X), annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces avant-projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces avant-projets ont été regroupés dans la partie C du présent rapport.

**A. AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION**

Aucun.

**B. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION**

Aucun.

**C. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE FINANCEMENT**

**(1) PPD 184/15 Rev.2 (F) Mise au point d'un système de paiement des services environnementaux pour des groupes de populations riveraines et des aménageurs privés de plantations forestières sur des terres dégradées au Ghana**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	86 880
Budget de l'OIBT:	\$EU	76 440
Gouvernement du Ghana:	\$EU	10 440

Agence d'exécution: Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG), en collaboration avec le Centre d'appui à la gestion des ressources (RMSC) de la Commission forestière (FC)

Période d'approbation: Printemps 2016

Date de lancement et durée: À déterminer / 12 mois

Cet avant-projet de 12 mois a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2016 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation.

Le projet qui doit être élaboré à partir de cet avant-projet vise à contribuer à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (DFD) par le développement d'un système de paiement des services environnementaux fournis par la forêt (PFES), en vue de l'aménagement par des groupements locaux de plantations forestières sur sols dégradés. Cet avant-projet vise à recueillir et à traiter les éléments d'un état des lieux initial avant de formuler une proposition adaptée d'application d'un PFES qui doit inciter les agriculteurs et les particuliers à mettre en place et à conduire des plantations forestières sur des sols dégradés.

**(2) PPD 185/16 Rev.1 (F) Sauvegarde des essences à bois d'œuvre rares, endémiques et menacées des Ghâts occidentaux (Inde) en favorisant l'agroforesterie et le reboisement des terres dégradées (Inde)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	68 112
Budget de l'OIBT:	\$EU	51 700
Gouvernement de l'Inde:	\$EU	16 412

Agence d'exécution: Fondation de recherche M S Swaminathan, en collaboration avec le Ministère des forêts et de la faune de l'État du Kerala et du Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama

Période d'approbation: Printemps 2016

Date de lancement et durée: À déterminer / 18 mois

Cet avant-projet vise à promouvoir la conservation et l'exploitation durable d'une sélection d'espèces rares, endémiques et menacées des Ghâts occidentaux par le biais d'une recherche-action intégrée dans un cadre «4C» comprenant les aspects de conservation, de culture, de consommation et commerce. Cet objectif sera atteint grâce à l'augmentation de la population sauvage des essences retenues dans les massifs forestiers dégradés de quelques corridors d'importance déterminante dans le district de Wayanad au Kerala et aussi dans sur des territoires/exploitations agricoles sélectionnés dans les communautés. Environ 600 espèces arborées sont menacées d'extinction en Inde avec un pourcentage important situé dans le sud du pays, principalement dans les Ghâts occidentaux, même si des mesures ont été prises pour sauver quelques-unes des espèces rares, endémiques et menacées. Les travaux d'avant-projet conduiront à la formulation d'une proposition de projet de longue haleine dont l'objectif sera de sauvegarder les essences rares, endémiques et menacées productrices de bois d'œuvre dans les Ghâts occidentaux (Inde) en favorisant l'agro-foresterie et le reboisement des secteurs dégradés.

**(3) PPD 186/16 Rev.2 (F) Créer les conditions permettant d'assurer la restauration et l'aménagement durable des forêts de la partie sud du Parc national «Sierra de Lacandon», dans la Réserve de biosphère maya au Guatemala**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	61 964
Budget de l'OIBT:	\$EU	48 261
Gouvernement du Guatemala:	\$EU	13 703

Agence d'exécution: *Fundación Defensores de la Naturaleza* (FDN)

Période d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 6 mois

L'objectif de cet avant-projet est d'élaborer une proposition complète de projet en vue de la restauration, de l'utilisation durable et du développement de la production des forêts de la Zone tampon de la Réserve de biosphère Maya située dans la partie sud du Parc national Sierra del Lacandon. Cela sera facilité par la mise au point d'une stratégie participative pour la proposition proposée. Le développement de ce projet est en ligne avec la récente loi approuvée par le Congrès de la République du Guatemala (Décret n° 2-2015 – «Loi destinée à promouvoir la création, la restauration, la réhabilitation, la gestion, la production et la protection des forêts du Guatemala», connue sous l'appellation «Loi PROBOSQUE»), qui autorise une prorogation d'une durée de 30 années du programme d'incitations forestières, qui a porté ses fruits, ainsi que de la Stratégie nationale de restauration des forêts, qui incorpore la composante de la restauration des paysages forestiers dans les directives de politique publique se rapportant au secteur forestier guatémaltèque.

**(4) PPD 189/17 Rev.1 (F) Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	146 850
Budget de l'OIBT:	\$EU	87 490
Gouvernement du Pérou:	\$EU	59 360

Agence d'exécution: Université nationale d'agronomie La Molina (UNALM), en collaboration avec le Service national des forêts et de la faune (SERFOR) du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI)

Période d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 8 mois

Cet avant-projet a pour objet de valider une méthodologie destinée à évaluer et à suivre la régénération et la phénologie d'essences marchandes dans le but de développer une proposition complète de projet visant à mettre en place de robustes dispositifs de suivi de 4 essences forestières significatives dans les 3 principales régions productrices de bois dans le pays. Il s'inspirera de la stratégie de long terme et des travaux de recherche de l'UNALM pour contribuer outils et résultats en vue de la désinscription des essences (acajou et cèdre) inscrites aux annexes de la CITES. Au niveau national, cet avant-projet devrait assurer que les outils développés soient utiles aux utilisateurs dans leur aspiration à mettre en place une gestion durable des forêts, et aux autorités sur le plan du développement de protocoles de suivi, de vérification et de supervision.

**D. AVANT-PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION**

- (1) PPD 178/14 Rev.2 (F) Appui à la réalisation des ceintures vertes autour des Parcs nationaux de Bouba Ndjidda, Benoué, Faro et Waza (Cameroun)
- (2) PPD 182/15 Rev.1 (F) Appui aux communautés des aires protégées dans les plaines d'Afram afin d'entreprendre la gestion intégrée d'essences à bois marchand sur les territoires des communes (Ghana)

\* \* \*